

MAINTIEN DE L'ENGAGEMENT PATERNEL APRÈS LA RUPTURE :  
*POINT DE VUE DE MERES VIVANT EN SITUATION DE PAUVRETE*

— ÉTUDE EXPLORATOIRE —

Francine L. Allard<sup>1</sup>, Amélie Bourret<sup>1</sup>, Gilles Tremblay<sup>2</sup>

*Avec la collaboration de*  
Isabelle Roy<sup>1</sup> et Marc Bergeron<sup>3</sup>

Septembre 2005

- 
1. Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale
  2. École de Service Social, Université Laval
  3. Centre de santé et de services sociaux de Québec-Sud

Vous pouvez vous procurer ce document au coût de 10 \$ plus TPS (0,70\$). Faites votre chèque de 10,70 \$ à l'ordre de DSP-ADRLSSSS de la Capitale nationale et faites-le parvenir à :

Sylvie Bélanger  
Centre de documentation  
Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale  
2400, rue D'Estimauville  
Beauport (Québec)  
G1E 7G9  
Tél. : (418) 666-7000, poste 217  
Courriel : [s.belanger@ssss.gouv.qc.ca](mailto:s.belanger@ssss.gouv.qc.ca)

Ce document a été versé dans la banque SANTÉCOM

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2005  
Bibliothèque nationale du Canada, 2005  
ISBN : 2-89496-296-7

**Citation proposée :**

Allard, Francine L., Amélie Bourret, Gilles Tremblay et coll., *Maintien de l'engagement paternel après la rupture : Point de vue de mères vivant en situation de pauvreté*, Beauport, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale, Direction régionale de santé publique, 2005, 64p.

## TABLE DES MATIERES

Remerciements .....	iii
Résumé .....	1
Introduction .....	3
 <b>PREMIERE PARTIE</b> 	
<b>1. PROBLEMATIQUE .....</b>	<b>4</b>
1.1 L'engagement paternel .....	4
1.2 L'influence de la mère sur l'engagement paternel .....	6
1.2.1 Les facteurs d'influence .....	6
1.2.2 Le processus d'influence .....	7
1.3 La rupture d'union, une menace à la continuité de l'engagement paternel .....	8
1.4 Pourquoi s'intéresser au point de vue de mères économiquement pauvres sur l'engagement paternel après la rupture ? .....	10
<b>2. PRESENTATION DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>12</b>
2.1 Les notions théoriques .....	12
2.2 La question et les objectifs de l'étude .....	13
2.3 La méthodologie .....	13
<b>3. PROFIL DES PARTICIPANTES ET DE LEUR FAMILLE .....</b>	<b>17</b>
3.1 Les participantes .....	17
3.2 Les ex-conjoints .....	17
3.3 La rupture d'union, les enfants et les modalités de la garde .....	18
3.4 Éléments de contexte entourant la rupture .....	20
 <b>DEUXIÈME PARTIE</b> 	
<b>4. PRESENTATION DES RESULTATS .....</b>	<b>22</b>
4.1 La représentation de l'engagement paternel après la rupture chez des mères vivant en situation de pauvreté .....	22
4.1.1 Les croyances entourant le rôle du père .....	22
4.1.2 L'observation du comportement du père et l'évaluation de sa relation avec l'enfant après la rupture .....	26
4.1.3 Le constat des avantages liés à l'engagement paternel après la rupture .....	30
4.2 L'influence exercée par ces mères sur le maintien de l'engagement paternel après la rupture ..	33
4.2.1 Dans la relation avec l'ex-conjoint, père de l'enfant .....	33
4.2.2 Dans la relation quotidienne avec l'enfant .....	42
4.2.3 À travers les liens avec l'entourage .....	44
 <b>TROISIEME PARTIE</b> 	
<b>5. DISCUSSION DES RÉSULTATS .....</b>	<b>47</b>
5.1 Limites méthodologiques .....	47
5.2 Que nous apprennent ces mères sur le phénomène à l'étude? .....	48

5.2.1	Comment ces mères se représentent l'engagement paternel après la rupture .....	49
5.2.2	Comment se construit et s'exerce l'influence de ces mères sur l'engagement paternel après la rupture .....	50
6.	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>54</b>
	<b>Bibliographie</b> .....	<b>56</b>
	<b>Annexe : Liste des organismes ayant participé au recrutement</b> .....	<b>61</b>

## Remerciements

Plusieurs personnes et organismes ont contribué à la réalisation de la présente étude et nous tenons à les remercier très sincèrement. La réalisation de l'étude a été rendue possible grâce au soutien financier du Programme de soutien en santé publique (PSSP). Le devis de recherche a été accepté par les comités d'éthique respectifs de la recherche de l'Université Laval (CERUL) et de la recherche clinique du Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL).

Nous voulons exprimer toute notre reconnaissance aux quinze mères qui ont accepté de s'entretenir avec nous de l'objet à l'étude et remercier les organismes du territoire du CLSC Basse-Ville - Limoilou - Vanier qui ont cru au projet et qui ont participé à la sélection des participantes.

Nos remerciements vont également à M. Marc-André Groleau, directeur des services enfance, jeunesse, adulte et santé mentale au CLSC-CHSLD Basse-Ville - Limoilou - Vanier, pour avoir rendu accessible un service d'aide pour les participantes qui en auraient eu besoin ; à M<sup>me</sup> Odile Bergeron, pour la transcription impeccable des entrevues; à M<sup>me</sup> Anne Chamberland, coordonnatrice scientifique (Québec) au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), pour ses informations; à M<sup>mes</sup> Catherine Bourrassa, de la Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale, et Lucie Lapointe, du Centre de santé et de services sociaux de Québec-Sud, qui ont généreusement accepté de lire et de commenter les versions préliminaires du rapport; merci également à M<sup>me</sup> Marie-Nellie Casse pour la mise en page du document, et enfin à M<sup>me</sup> Danielle Aubert, analyste-conseil du Conseil de la famille et de l'enfance, pour ses commentaires.

## RÉSUMÉ

Au cours des dernières décennies, les ruptures d'unions conjugales se sont multipliées au Canada et au Québec, touchant un ménage sur deux et affectant les enfants de plus en plus jeunes (Marcil-Gratton, 1998). Après la rupture, nombreux sont les hommes qui se retrouvent dans un rôle de père non gardien ou de père visiteur (Dulac, 1998) et plusieurs, se sentant dépossédés de leur rôle paternel, se désengagent (Dulac, 1995 ; Kruk, 1993). Au Canada, près de la moitié des pères non gardiens perdent rapidement tout contact significatif avec leurs enfants (Marcil-Gratton, 1998 ; Quéniart et Fournier, 1996). Les effets néfastes de l'absence du père sur le développement de l'enfant sont bien connus, tout particulièrement lorsque celui-ci a moins de cinq ans au moment de la séparation (Crockenberg *et al.*, 1993 ; Lanoue et Cloutier, 1996). D'autre part, la proportion des familles dites « monoparentales » dirigées par une femme et vivant dans la pauvreté demeure aussi inquiétante.

En continuité avec l'étude précédente qui a exploré le phénomène du maintien de l'engagement paternel après une rupture en situation de pauvreté à travers le discours de pères (Allard *et al.*, 2004), la présente recherche vise à comprendre ce phénomène en donnant cette fois la parole aux mères. Si l'influence maternelle est reconnue comme déterminante de l'engagement paternel (Turcotte *et al.*, 2001), si la mère est souvent qualifiée de « garde-barrière » (*gatekeeper*) de la relation entre le père et l'enfant (De Luccie, 1995), peu de chercheurs ont étudié l'influence maternelle sur la continuité de l'engagement du père après la séparation conjugale, et plus rarement encore en contexte de pauvreté. Le but de la présente étude est donc de comprendre comment des mères en situation de pauvreté se représentent l'engagement paternel après la rupture, de dégager le processus par lequel ces mères influencent le maintien de l'engagement paternel et les stratégies qu'elles utilisent dans ce but. Une quinzaine de mères d'enfants d'âge préscolaire, peu scolarisées, sans emploi, séparées depuis au moins six mois et qui considèrent leurs ex-conjoints comme impliqués auprès de leurs enfants, ont été recrutées dans les quartiers centraux de la ville de Québec.

Pour se représenter ce qu'est pour elles un *père engagé* après la rupture, les participantes traitent plusieurs informations, parfois contradictoires. En effet, les croyances qu'elles entretiennent à l'égard des rôles parentaux s'ajoutent, voire se confrontent, à leurs expériences personnelles, aux renseignements issus de l'observation du père et de l'enfant depuis la séparation et, enfin, au constat des bénéfices qu'elles retirent de l'implication du père. Les mères interrogées attendent du père engagé qu'il soit présent pour l'enfant, et idéalement qu'il lui offre une présence de qualité, rejoignant en cela les travaux d'Amato et Gilbreth (1999) qui insistent sur le bénéfice pour l'enfant d'entretenir avec son père une relation affective de qualité après la rupture. Le père engagé, c'est aussi, pour ces mères, le parent qui les soutient dans leur rôle de mère, c'est-à-dire celui qui est disponible, assume ses responsabilités parentales et leur est complémentaire. Les participantes, qui toutes vivent de l'aide sociale, ont par ailleurs peu abordé la dimension du soutien économique de leur ex-conjoint.

Au terme d'un processus réflexif sur l'orientation à donner à leur influence — encourager ou freiner le maintien de l'engagement paternel de leur ex-conjoint —, la plupart des participantes se débattent avec des éléments aussi déterminants que contradictoires, tels que la valeur accordée au lien de l'enfant avec son père biologique, les avantages liés à l'implication du père, la qualité de leur

relation avec l'ex-conjoint, pour certaines les expériences de violence conjugale. Malgré leur situation de précarité, une vision plutôt traditionnelle des rôles parentaux et la valeur indéniable qu'elles accordent au rôle de mère, malgré le fait que le tiers d'entre elles disent avoir vécu de la violence conjugale, la majorité des participantes reconnaissent l'importance de maintenir le lien entre l'enfant et son père biologique. Et loin de vouloir y faire obstacle, la plupart encouragent le maintien de l'engagement paternel.

L'influence des mères interrogées sur la continuité de l'engagement paternel s'exerce dans leur relation avec l'enfant. La plupart disent user de différentes stratégies au quotidien avec l'enfant, soit évoquer le père, le faire « exister », se montrer ouvertes à parler lui, ou encore soutenir l'enfant dans l'attente de son père et lors des changements de résidence. Des mères insistent aussi pour que le père de l'enfant ne soit pas dénigré dans leur famille, ni par leurs proches. Leur influence s'exerce également à travers la relation avec l'ex-conjoint, le père de l'enfant; elle évolue et se transforme selon la qualité de la relation. Dès la décision de rompre, la majorité se campent comme la principale responsable de leur enfant, convaincues qu'il est normal qu'elles contrôlent et régulent la place qu'occupera le père auprès de l'enfant, s'inscrivant ainsi dans la fonction de garde-barrière (*gatekeeper*). Certaines expriment néanmoins une certaine ambivalence : celles-ci désirent rester le parent principal de l'enfant, en même temps souhaitent une relation parentale sur la base d'une collaboration qui, par ailleurs, les inquiète. Parmi les mères interrogées, plusieurs en viennent néanmoins à encourager une présence plus active du père et à contribuer avec lui à la construction d'une alliance parentale, pour le bien-être de leur enfant. Si l'entente entre les parents est bénéfique pour l'enfant, elle est aussi un élément susceptible de prédire le maintien de l'engagement paternel après la rupture (McBride et Rane, 1998).

Si le contrôle exercé sur le père s'assouplit chez plusieurs mères devenues plus confiantes, il a tendance à demeurer très strict chez celles qui disent avoir vécu des expériences de violence conjugale. Contrairement à la représentation du père engagé des autres participantes, pour celles qui disent avoir vécu des expériences de violence conjugale, la simple présence du père dans la vie de l'enfant, peu importe la qualité ou la fréquence de cette présence, est déjà comprise comme une certaine forme d'engagement. Cependant, comme l'indiquent les travaux de Amato et Gilbreth (1999), une telle représentation de l'implication du père après la rupture serait moins bénéfique à l'enfant que des interactions de qualité. Parmi les participantes qui rapportent des expériences de violence conjugale, de rares mères révèlent avoir eu à l'égard de leur enfant des comportements négligents. Comportements qui semblent incités soit par la peur de générer un conflit avec leur ex-conjoint qu'elles craignent ou encore par celle de perdre les avantages liés à sa présence. Ces résultats suggèrent d'approfondir la compréhension du phénomène de l'engagement paternel en contexte de violence conjugale, encore peu étudié (Sternberg, 1997), et réitèrent l'importance d'intervenir avec vigilance auprès de ces familles dont certaines restent vulnérables après la rupture.

Enfin, l'étude renforce la pertinence d'encourager et de soutenir la solidarité entre les parents, même après la rupture. Les conditions d'une telle alliance, énoncées par les participantes, sont susceptibles d'inspirer la pratique des intervenants oeuvrant auprès des familles séparées. Les enfants, et tout particulièrement ceux d'âge préscolaire en pleine période de développement, tireront de plus grands bénéfices si leurs parents, malgré la rupture et un contexte adverse, s'accordent sur les règles de vie, font équipe et leur offrent une présence de qualité.

*Parce que je me dis : "Au moins, tout ce que j'ai fait, bien je ne l'ai pas fait pour rien, parce qu'elle est rendue qu'elle est attachée à lui, puis lui il est attaché à elle." Si j'aurais comme mis ça de côté puis que j'aurais dit : "Bien coudonc, laisse faire. Il ne veut pas la voir, il ne la verra pas." Peut-être bien qu'elle n'aurait jamais connu ça. Tandis que là aujourd'hui elle connaît son père, puis elle sait c'est qui son père, puis ça va mieux aussi là, tsé.*

**Ariane**

## INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, les ruptures d'unions conjugales se sont multipliées au Canada et au Québec. Selon l'Enquête longitudinale nationale des enfants et des jeunes (1995), 50 % des ménages canadiens ont connu une séparation ou un divorce. Les ruptures conjugales affectent les enfants de plus en plus jeunes (Marcil-Gratton, 1998). Après la rupture, nombreux sont les hommes qui se retrouvent dans un rôle parental limité, soit celui de père non gardien ou de père visiteur (Dulac, 1998); plusieurs d'entre eux se sentent ainsi dépossédés de leur rôle paternel et se désengagent (Dulac, 1995 ; Kruk, 1993). Au Canada, près de la moitié des pères non gardiens perdent rapidement tout contact significatif avec leurs enfants (Marcil-Gratton, 1998 ; Quéniart et Fournier, 1996). Les effets néfastes de l'absence du père sur le développement de l'enfant sont bien connus, tout particulièrement lorsque celui-ci a moins de cinq ans au moment de la séparation (Crockenberg *et al.*, 1993 ; Lanoue et Cloutier, 1996). Par ailleurs, la proportion des familles dites « monoparentales » dirigées par une femme et vivant dans la pauvreté demeure inquiétante.

En continuité avec l'étude précédente qui a exploré le phénomène du maintien de l'engagement paternel après une rupture en situation de pauvreté à travers le discours de pères (Allard *et al.*, 2004), la présente recherche vise à comprendre ce phénomène en donnant cette fois la parole aux mères. Si l'influence maternelle est reconnue comme déterminante de l'engagement paternel (Turcotte *et al.*, 2001), si la mère est souvent qualifiée de « garde-barrière » de la relation entre le père et l'enfant (De Luccie, 1995), peu de chercheurs ont étudié l'influence maternelle sur la continuité de l'engagement du père après la séparation conjugale, et plus rarement encore en contexte de pauvreté. Le but de la présente étude est donc de comprendre comment des mères en situation de pauvreté se représentent l'engagement paternel après la rupture, de dégager le processus par lequel ces mères influencent le maintien de l'engagement paternel et les stratégies qu'elles utilisent dans ce but.

Le rapport est divisé en trois parties. Dans la première sont présentés la problématique entourant le maintien de l'engagement paternel après la rupture en situation de pauvreté et le bien-fondé de l'étudier selon le point de vue des mères, ainsi que la méthodologie de la recherche et le profil sociodémographique des participantes et de leur famille. Les résultats sont présentés dans la seconde partie. La troisième et dernière section est consacrée à la discussion des limites méthodologiques et des résultats.

## PREMIERE PARTIE

### 1. LA PROBLÉMATIQUE

#### 1.1 L'ENGAGEMENT PATERNEL

##### *Quelques définitions*

Le concept d'engagement paternel, encore utilisé aujourd'hui par de nombreux chercheurs, a été proposé par Lamb en 1986. Ce concept regroupe trois composantes : la quantité des interactions directes entre le père et son enfant, la disponibilité du père envers l'enfant et la responsabilité du bien-être, des soins et de l'éducation de l'enfant assumée par le père.

La notion de temps consacré aux interactions entre le père et l'enfant, plutôt que leur stabilité et leur qualité, fut l'élément le plus contesté de cette définition (Amato et Gilbreth, 1999 ; Furstenberg *et al.*, 1987 ; Hetherington et Stanley-Hagan, 1997 ; Kelly, 2000 ; Pruett et Pruett, 1998). Depuis, Lamb y a apporté des modifications, où il précise que la quantité de temps allouée par les pères à leurs enfants ne reflète pas la profondeur de leur engagement ou de leur motivation (Marsiglio *et al.*, 2000).

Par ailleurs, selon les chercheurs de l'équipe québécoise ProsPère<sup>1</sup>, l'engagement paternel peut se manifester par l'une ou l'autre des dimensions suivantes : un père *responsable* : une prise en charge des tâches indirectes et des responsabilités relatives à l'enfant ; un père *affectueux* : une disponibilité ainsi qu'un soutien affectif et cognitif ; un père *qui prend soin* : une participation active aux différents soins physiques de l'enfant ; un père *en interaction* : des interactions père/enfant significatives ; un père *pourvoyeur* : un soutien financier et matériel ; un père *évocateur* : des évocations spontanées qui révèlent l'importance ou le plaisir associé à la relation avec son enfant.

##### *Les bénéfices associés à l'engagement du père*

Les effets positifs de l'engagement du père sur le développement social, cognitif et émotif de l'enfant sont bien connus. De plus en plus de recherches mettent en évidence la spécificité et l'importance de l'engagement précoce, régulier et intense du père envers son enfant. Le père apporte à l'enfant un bagage différencié, notamment par des jeux plus physiques, de même que par une façon particulière d'encourager l'apprentissage, la socialisation, l'ouverture au monde et l'autonomie (Paquette, 2004). Avec un père engagé envers lui, l'enfant, indépendamment de son statut socioéconomique, a de meilleures chances de développer des habiletés cognitives et

---

<sup>1</sup> Site : <http://www.unites.uqam.ca/grave/prospere/pages/vision.htm>

langagières, une curiosité et une autonomie, de réussir à l'école et d'avoir de bonnes relations avec ses pairs (Dubowitz *et al.*, 2000 ; Lamb, 1997 ; Lamb *et al.*, 1987 ; Marsiglio et Cohan, 2000 ; McBride, 1989). L'enfant qui peut compter sur le soutien social, affectif et matériel d'un père présente moins de troubles du comportement et de symptômes dépressifs que celui dont le père est absent (Turcotte, 1994), et il a de meilleures chances de réussir à l'école et de se sentir bien dans sa peau (Amato et Gilberth, 1999). La qualité des interactions du père avec son enfant compte davantage que sa simple disponibilité physique pour le bien-être de l'enfant, indépendamment du contexte familial (Amato et Gilbreth, 1999). L'engagement paternel représente aussi pour les enfants un facteur de protection contre les adversités de la précarité économique et sociale (Harris et Marmer, 1996) et contre les mauvais traitements (Dubowitz *et al.*, 2000).

L'absence du père, par contre est associée à des effets néfastes sur le développement de l'enfant, lorsqu'elle se produit avant l'âge de 5 ans et tout particulièrement chez les garçons. Comparativement aux garçons dont le père est présent, on observe chez ceux dont le père est absent des relations interpersonnelles plus difficiles, un développement moral plus faible, une moins grande confiance en soi ou, au contraire, davantage de comportements d'*hypermasculinité* (Crockenberg *et al.*, 1993 ; Lanoue et Cloutier, 1996).

Des études démontrent, par ailleurs, que le soutien du père à la mère renforce son maternage, augmente la sécurité de son lien d'attachement avec l'enfant. Des effets positifs du soutien du conjoint ont été constatés, en particulier chez des mères très vulnérables (Crockenberg *et al.*, 1993). Par son soutien sur les plans affectif, instrumental et informatif de même que par sa contribution aux tâches et aux responsabilités parentales, le père ainsi engagé réduit le fardeau qui trop souvent accable inégalement les mères (Lanoue et Cloutier, 1996). En revanche, jusqu'à maintenant, peu de recherches ont fourni des données sur les retombées que procure au père son propre engagement parental.

### *Les déterminants de l'engagement paternel*

La recension de littérature effectuée par Turcotte et ses collaborateurs (2001) permet de dresser un tableau des déterminants de l'engagement paternel. On retient les caractéristiques individuelles qui prédisposeraient le père à s'engager plus activement auprès de ses enfants, tout particulièrement : sa relation avec son propre père pendant l'enfance, sa valorisation du rôle paternel et le sentiment de compétence parentale. Certaines situations liées à l'environnement socioéconomique du père — la pauvreté économique, la précarité, l'insécurité d'emploi, les mauvaises conditions de travail — constitueraient, au contraire, des obstacles à son engagement paternel (Turcotte *et al.*, 2001). Enfin, la mère par certaines de ses caractéristiques, exercerait aussi une influence sur l'engagement paternel, qui sera traitée au prochain chapitre.

### *Les facteurs susceptibles d'en prédire le maintien, après la rupture*

Peu de chercheurs ont étudié les facteurs permettant de prédire le maintien de l'engagement paternel après une séparation. Font exception les travaux de Ihinger-Tallman *et al.* (1995) et de Madden-Derdich et Leonard (2000). Le degré d'engagement du père après la rupture dépend, selon Ihinger-Tallman et son équipe (1995), d'un certain nombre de facteurs : l'importance qu'il accorde à l'identité de père; la valeur qu'il confère au rôle de parent; et sa perception des obligations parentales, laquelle est influencée par les attentes de l'entourage, en particulier par celles de son ex-conjointe. Les éléments susceptibles de prédire le maintien de l'engagement paternel après une rupture retenus par Madden-Derdich et Leonard (2000) sont par ailleurs : le degré d'identification du père au rôle de parent ; la qualité de la relation avec l'ex-conjointe et mère des enfants ; et le sentiment du père d'avoir un pouvoir sur les décisions relatives aux activités et au bien-être des enfants.

Sans prédire la continuité de l'engagement paternel après la rupture, les résultats du premier volet de l'étude sur *le point de vue des pères* se révèlent néanmoins instructif. La majorité des participants ont dit que la rupture, quel que soit le mode de garde, les a forcés à assumer seuls le rôle de parent et ainsi à élargir les dimensions de leur engagement. Les éléments qui semblent avoir favorisé le maintien de leur engagement sont, à l'instar des résultats d'autres études, la valeur qu'ils accordent à l'enfant et au rôle paternel, la croyance que les rôles parentaux ne sont pas liés au sexe, et le sentiment d'être un père compétent. D'autres facteurs ont émergé de l'analyse du discours des pères économiquement pauvres restés engagés envers leur enfant après la rupture: la capacité de compter sur soi-même pour changer les choses, doublée de la capacité d'accepter de l'aide et d'en demander, la présence constante d'un réseau de soutien et l'accès à des ressources dans la communauté (Allard *et al.*, 2004).

## **1.2 L'INFLUENCE DE LA MÈRE SUR L'ENGAGEMENT PATERNEL**

### **1.2.1 Les facteurs d'influence**

L'influence de la mère sur l'engagement paternel est reliée à divers facteurs : ses croyances et à son attitude à l'égard du rôle du père, son statut d'emploi et le pouvoir qu'elle détient dans la famille, et à la qualité de la relation conjugale.

#### *Les croyances de la mère et à son attitude à l'égard du rôle du père*

Les mères qui traditionnellement détiennent le pouvoir dans la sphère familiale peuvent être inquiètes de le partager avec leur conjoint, craignant notamment de perdre leurs prérogatives dans la relation avec l'enfant. Si elles ne voient aucun avantage à encourager une participation plus active de leur conjoint, ces mères peuvent être davantage tentées de se protéger contre l'intrusion du père dans leur champ de compétences (Van Egeren, 2001). De fait, les femmes dont le conjoint est moins impliqué auprès des enfants sont celles qui généralement, perçoivent leur rôle maternel comme un repère identitaire (Allen et Hawkins, 1999), ont une vision traditionnelle des rôles familiaux ou établissent des standards à la participation du père et critiquent sa performance (Beitel et Parke,

1998). De telles attitudes les conduisent à décourager les efforts du père pour prendre une part plus active, à réduire sa participation ou à entraîner sa mise à l'écart (Turcotte *et al.*, 2001).

Les femmes les plus susceptibles de voir leur conjoint s'engager sont celles qui, à l'inverse, entretiennent un souvenir positif de leur propre père et valorisent le rôle paternel. Elles ont également une vision non stéréotypée des rôles parentaux, perçoivent que leur conjoint est un parent motivé et compétent et souhaitent lui voir prendre une part plus active dans les tâches liées au soin des enfants (Turcotte *et al.*, 2001 : 73). En somme, les hommes auraient d'autant plus tendance à s'engager auprès de leurs enfants que leurs conjointes les y encouragent. Toutefois, l'influence maternelle semble se limiter aux dimensions de l'engagement socialement confiées à la mère, soit la responsabilité première de l'enfant et les soins (Turcotte *et al.*, 2001).

La rupture touche tout particulièrement aux dimensions de l'engagement socialement confiées à la mère. Ainsi, la mère qui désire encourager le maintien de l'implication paternelle devra non seulement accepter que le père soit responsable entièrement de leur enfant et en prenne soin, tâches qui lui sont traditionnellement dévolues, mais encore elles devra renoncer à superviser le père car ces tâches seront réalisées hors de sa vue, dans une autre maison.

#### *Le statut d'emploi et le pouvoir que la mère détient dans la famille*

Tout comme c'est le cas pour le père, certaines caractéristiques du statut socioéconomique de la mère influencent le niveau d'engagement paternel. Le fait que la mère travaille à l'extérieur et y consacre plusieurs heures serait associé à un plus grand engagement du père auprès de leurs enfants (Turcotte *et al.*, 2001). Le père serait d'autant plus présent à ses enfants que les revenus de sa conjointe sont comparables aux siens et que le processus familial de prise de décision est égalitaire (Starrels, 1994). De tels résultats suggèrent que l'implication paternelle serait sensible non seulement à l'écart des revenus entre les deux conjoints, mais également au pouvoir que la mère détient dans la famille (Turcotte *et al.*, 2001).

#### *La qualité de la relation conjugale*

Enfin, la qualité de la relation conjugale, reconnue comme un déterminant de l'engagement paternel (Turcotte, 1994), se révèle être un élément susceptible de prédire, après la rupture, le maintien de l'implication du père (Madden-Derdich et Leonard, 2000). Cependant, certains proposent plutôt que ce serait l'alliance entre les parents qui permettrait de prédire l'engagement paternel, et plus spécifiquement le fait de partager une vision commune de la façon d'élever les enfants (McBride et Rane, 1998). Pour d'autres, les liens décrits par de nombreuses études entre la qualité de la relation conjugale et l'engagement paternel seraient davantage le reflet du rôle déterminant du soutien offert, dans ce contexte, par la conjointe (Turcotte *et al.*, 2001).

### **1.2.2 Le processus d'influence**

Si l'influence de la mère sur la relation entre le père et l'enfant est bien connue, le processus par lequel elle s'exerce l'est moins. Depuis plus d'une décennie, l'influence exercée par la mère sur la relation entre le père et l'enfant a été décrite par un grand nombre de chercheurs. Ceux-ci utilisent le

plus souvent la formule imagée de garde-barrière (*gatekeeper*) pour illustrer le contrôle que la mère exerce sur la présence de son conjoint auprès de son enfant (De Luccie, 1995). Allen et Hawkins (1999) ont défini le rôle maternel de garde-barrière comme « une collection de croyances et d'attitudes qui, de façon ultime, inhibe les efforts de collaboration entre les hommes et les femmes ».

Le rôle de garde-barrière est une manière pour la mère de résister au partage des responsabilités de la famille. Elle le fait soit en établissant des standards rigides, soit en voulant être l'incontournable responsable du travail domestique afin de confirmer aux autres et à elle-même la valeur qu'elle accorde à l'identité maternelle, soit encore en croyant que le travail familial est exclusivement réservé aux femmes. (Allan et Hawkins, 1999 : 205 ; traduction libre)

Le rôle maternel de garde-barrière est fortement déterminé par la culture et s'inscrit dans la socialisation occidentale des rôles liés au sexe. Certains rappellent en effet que l'inverse se voit dans d'autres cultures (Hewlett, 2000 ; Mc Hale *et al.*, 2002). Devant l'importance considérable de ce rôle dans la vie des femmes occidentales, Van Egeren (2001 : 139) suggère même de « considérer l'organisation de l'implication du père dans les soins des enfants, comme un aspect de la gestion des responsabilités domestiques de la mère ». D'autres invitent toutefois à ne plus considérer les femmes comme les uniques participantes de ce phénomène de garde-barrière, et à observer la contribution active des deux parents dans la régulation de l'engagement parental de même que l'influence mutuelle de leurs interactions (Parke, 2002).

Le processus de l'influence de la mère sur l'implication paternelle a été peu étudié. Fait exception l'étude de Seery et Crowley (2000) menée auprès de mères dont la majorité vivaient en couple, et dont l'objectif était d'observer et de comprendre le processus par lequel elles influençaient, uniquement dans la sphère affective, l'engagement paternel. Les résultats révèlent que c'est au terme d'un processus réflexif — après avoir observé et apprécié la qualité de la relation entre le père et l'enfant, après avoir comparé les informations recueillies à leurs propres croyances et aux messages sociaux indiquant ce que devrait être un bon père — que les participantes ont pris la décision d'encourager ou non l'engagement paternel. De quelles façons les participantes encouragent-elles une relation positive entre le père et l'enfant? Deux principales stratégies ont été dégagées, soit favoriser, voire susciter, des moments de complicité entre le père et l'enfant, ou encore offrir une image positive du père en valorisant ses bons coups ou en évitant de médire de lui devant l'enfant. Les auteurs invitent à interpréter les comportements maternels à la lumière du contexte socioéconomique et familial des conjointes susceptible de moduler la gestion de la relation entre le père et son enfant.

### **1.3 LA RUPTURE D'UNION, UNE MENACE A LA CONTINUITÉ DE L'ENGAGEMENT PATERNEL**

Le nombre de ruptures est en progression constante au Québec, comme ailleurs. L'Enquête longitudinale nationale des enfants et des jeunes (1995) montre que la moitié des ménages canadiens ont connu une séparation ou un divorce. Moins de couples se marient et plus nombreux sont les conjoints qui vivent en union libre. Ces unions se révèlent toutefois moins stables que les mariages. Ainsi, les enfants nés d'union libre risquent davantage de vivre la séparation de leurs parents et celle-ci survient de plus en plus de plus tôt dans leur vie (Marcil-Gratton, 1998).

### *La majorité des enfants vivent exclusivement avec leur mère*

La majorité des mères doivent ajuster leur rôle parental en devenant, après la rupture, la principale et trop souvent l'unique responsable des soins quotidiens aux enfants (Furstenberg et Nord, 1985). En dépit de changements législatifs et normatifs orientés vers un partage des responsabilités parentales, la garde des enfants confiée à la mère demeure encore l'arrangement post-divorce le plus courant. Lorsqu'elle refuse la garde des enfants ou néglige de remplir adéquatement ses responsabilités parentales, le père se voit alors couramment confier *par défaut* la garde complète des enfants, quel que soit leur âge (Hetherington et Stanley-Hagan, 1986 ; Roy, 1999).

Après la rupture de leurs parents, les enfants vivent le plus souvent de façon transitoire ou permanente dans une famille dite « monoparentale » (Quéniart, 2001). De fait, la majorité des enfants vivent exclusivement avec leur mère ; ils rendent visite à leur père et la plupart le voient moins d'une fois par semaine. Un très petit nombre d'enfants résident avec leur père ou partagent leur temps de résidence de façon égale entre le père et la mère (Marcil-Gratton et Le Bourdais, 1999).

Si les contacts avec le père non gardien sont nécessaires pour l'enfant, la régularité des visites ne garantit toutefois pas la qualité de la relation entre l'enfant et le père (Amato et Gilbreth, 1999). Mis à part la qualité de la relation affective avec le père, ces chercheurs insistent sur l'importance de l'exercice d'un parentage ferme, constant et chaleureux de la part du père et du soutien économique et moral apporté à la mère. Autant d'éléments qui, après la séparation des parents, sont fortement associés à la réussite scolaire des enfants et à la réduction des troubles du comportement. Les bénéfices du soutien financier du père après la séparation sont certes reconnus, notamment dans le développement de l'enfant (Amato et Gilbreth, 1999). En somme, parmi les enfants de familles dites « monoparentales », ceux qui vont mieux, au sens large, peuvent compter sur un père qui s'implique auprès d'eux sur une base régulière (Lamb, 2001).

### *Un rôle parental fragile : celui de père non gardien*

Quant aux pères, la majorité d'entre eux doivent, le plus souvent, après la rupture faire le deuil de la vie commune avec leurs enfants ; ils passent d'un rapport continu, régulier et intense avec leur enfant à une situation de discontinuité, souvent sanctionnée par la loi (Quéniart et Fournier, 1996).

Il est encore fréquent que « les avocats déconseillent aux pères d'aller en cour pour obtenir la garde de leurs enfants parce que leurs chances de gagner sont minimales et que les coûts associés à cette démarche sont trop élevés pour la plupart des pères » (Leduc, 2000 : 152). Ainsi, nombreux sont les hommes qui, dans le rôle de père non gardien ou de père visiteur souvent limité aux paramètres de la pension alimentaire, du nombre et de la fréquence des contacts avec ses enfants (Dulac, 1998), se sentent dépossédés de leur rôle paternel.

L'insistance à faire payer les pères non seulement renforce le stéréotype du père pourvoyeur, mais risque de faire oublier que les enfants ont aussi besoin d'un père qui prend soin d'eux (Baker, 1997 ; Roy, 1999). Le fait de considérer la dimension de pourvoyeur économique comme la composante centrale du rôle paternel menace tout particulièrement l'engagement des pères qui, en contexte de

pauvreté, peuvent éprouver des difficultés à assumer de telles obligations financières après la rupture. Johnson (2000) craint que, dans le contexte social et culturel actuel, le rôle du père devienne de plus en plus périphérique, voire secondaire, en particulier chez les hommes pauvres qui ont du mal à maintenir leur statut économique. Joyal et ses collaborateurs (2003) font observer, à cet égard, que la précarité économique du père peut être considérée par les tribunaux comme un élément négatif pouvant faire obstacle à l'octroi de la garde partagée, à la différence de la mère pour qui ce motif n'est jamais évoqué.

Plusieurs pères démissionnent et se désengagent de leurs responsabilités parentales après la rupture conjugale (Dulac, 1995 ; Kruk, 1993). De fait, près de la moitié des pères non gardiens, au Canada, perdent rapidement tout contact significatif avec leurs enfants (Marcil-Gratton, 1998 ; Quéniart et Fournier, 1996). Toutefois, ce n'est pas le cas de tous. Les travaux de Kruk (1993) suggèrent que pour certains hommes, notamment ceux qui étaient moins intensément attachés à leur enfant, devenir père non gardien peut s'avérer l'occasion de nouer une relation nouvelle, satisfaisante et plus personnelle avec leur enfant, après la rupture. D'autre part, une proportion croissante de parents séparés semblent vouloir trouver ensemble des solutions pour éviter que l'enfant ne souffre encore davantage du divorce et pour que celui-ci conserve des liens avec ses deux parents (Quéniart et Fournier, 1996).

#### **1.4 POURQUOI S'INTÉRESSER AU POINT DE VUE DE MÈRES ÉCONOMIQUEMENT PAUVRES SUR L'ENGAGEMENT PATERNEL APRÈS LA RUPTURE?**

##### *Rupture et pauvreté économique*

La majorité des parents, à la suite d'une désunion, subissent une perte de revenu. Pour les nombreuses familles qui vivent de faibles revenus, la séparation risque même de créer deux familles pauvres. La situation matérielle se détériore davantage chez les femmes que chez les hommes. Pour une majorité de femmes, et en particulier pour celles peu scolarisées et sans emploi, devenir chef d'une famille monoparentale après une rupture conjugale peut signifier vivre dans des conditions socioéconomiques précaires. Les données de l'Institut de la statistique du Québec (2001) révèlent qu'en 1997, parmi les familles québécoises à faible revenu, la proportion des familles monoparentales était supérieure de quatre fois (43,3 %) à celle des familles biparentales (10,2 %). Plus de 60 % des enfants pauvres vivent dans une famille monoparentale dont le chef est une femme, alors que 13 % des enfants pauvres vivent dans une famille où cohabitent les deux parents (Bouchard, 2001 : 8).

Marsiglio *et al.* (2000b) soutiennent que le statut économique de l'enfant est fortement déterminé par son père. Ainsi, selon ces chercheurs, la plupart des enfants qui deviennent pauvres après la séparation des parents le sont soit parce que leur père gagne peu d'argent, soit parce qu'il ne verse pas de pension alimentaire. Certaines études montrent que lorsque les pères sont incapables de contribuer financièrement aux besoins de l'enfant, les mères vivant elles-mêmes en contexte de pauvreté leur bloquent l'accès à l'enfant (Coley et Morris, 2002). Les enfants risquent alors d'être doublement pauvres : pauvres économiquement et privés de père (Allard et Binet, 2002 ; Marsiglio et Cohan, 2000). Au Québec, les pensions alimentaires sont, en général, perçues automatiquement

auprès des pères non gardiens. Sans nier la nécessité de soutenir financièrement les familles dirigées par des femmes seules, il convient toutefois de préciser que ces dispositions législatives sont critiquées. C'est qu'elles semblent surtout profiter aux femmes dont l'ex-conjoint a les moyens de payer la pension alimentaire, alors que les autres vivent toujours avec un revenu nettement inférieur au seuil de la pauvreté<sup>2</sup>.

### *Pauvreté et rôle maternel*

Être pauvre, c'est non seulement vivre avec peu sur le plan de l'avoir, mais c'est souvent souffrir d'une absence de savoir et de pouvoir reconnus (Colin *et al.*, 1992). Il n'est guère surprenant de constater que pour plusieurs femmes en situation de pauvreté, la maternité peut être autant « un moyen de transcender le cycle de la pauvreté », qu'un repère identitaire qui leur confère un statut social et donne un sens à leur vie (Colin *et al.*, 1992 : 21). Bien des femmes économiquement pauvres sont ainsi portées à investir davantage dans des rôles sociaux qui leur sont traditionnellement dévolus, qui leur procurent un certain pouvoir ou, du moins, une certaine reconnaissance sociale (Dandurand, 2002).

De telles attitudes peuvent les conduire à adopter des conduites qui découragent les efforts du père pour prendre une part plus active, qui réduisent sa participation ou entraînent sa mise à l'écart (Turcotte *et al.*, 2001). Les femmes qui perçoivent leur rôle maternel comme un repère identitaire (Allen et Hawkins, 1999) et qui entretiennent une vision traditionnelle des rôles familiaux (Beitel et Parke, 1998) auraient généralement des conjoints moins impliqués auprès des enfants. Il est possible que ces mères économiquement pauvres puissent être inquiètes, après la séparation, de partager avec le père le pouvoir qu'elles détenaient dans la sphère familiale, craignant notamment de perdre leurs prérogatives dans la relation avec les enfants.

Malgré la hausse croissante des ruptures qui concernent des enfants de plus en plus jeunes et la proportion élevée de familles dites « monoparentales » dirigées par une femme vivant en situation de pauvreté, malgré l'influence déterminante de la mère sur l'engagement paternel et les bienfaits d'une telle implication pour le bien-être de l'enfant après la rupture, le point de vue des mères vivant en situation de pauvreté sur l'engagement paternel après la rupture a été peu étudié. Plusieurs questions se posent. Que signifie l'engagement paternel pour des mères séparées en contexte de pauvreté ? Quels motifs les incitent à encourager ou à freiner une implication active de leur ex-conjoint auprès de leurs enfants ? Quels sont les processus et les stratégies privilégiés à cet égard par ces mères ?

La présente recherche propose d'approfondir ce phénomène à partir du point de vue de mères économiquement pauvres afin de comprendre leur contribution au maintien de l'engagement paternel après la rupture.

---

<sup>2</sup> Revenu correspondant au revenu d'assistance-emploi auquel s'ajoutent les allocations familiales et, dans certains cas, le crédit d'impôt canadien pour enfant.

## 2. PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE

### 2.1 LES NOTIONS THÉORIQUES

#### *La notion de représentation sociale*

Selon la définition proposée par Abric (1989), la « représentation » est un ensemble organisé d'opinions, d'attitudes, de croyances et d'informations qui se réfèrent à un objet ou à une situation. Contrairement à la conception strictement psychologique, selon laquelle les représentations mentales fournissent en quelque sorte la matrice pour l'acquisition de connaissances sur le monde extérieur, les représentations sociales sont déterminées à la fois par le sujet lui-même (son histoire, son expérience) et par le système social et idéologique dans lequel il est inséré et avec lequel il entretient des liens (Abric, 1989).

Selon cette théorie, il n'existe pas de réalité objective. L'individu reçoit des images, les interprète à sa manière (c'est-à-dire prend position), et en même temps il communique aux autres sa vision du monde et le sens qu'il donne à sa conduite. C'est tout l'aspect de la « construction sociale de la réalité » (Berger et Luckman, 1986).

#### *La notion de résilience*

Le terme résilience signifie, de manière générale, la capacité de l'individu de faire face à une difficulté ou à un stress importants, de façon non seulement efficace, mais susceptible d'engendrer une meilleure capacité de réagir à une difficulté future (Turner, 2001). D'autres auteurs définissent la résilience comme la capacité de réussir, de manière acceptable pour la société, en dépit d'un stress ou d'une adversité qui comportent normalement le risque grave d'une issue négative (Barnes, 1999 ; Meschke et Patterson, 2003 ; Stein *et al.*, 2000).

En nous intéressant au discours de mères vivant en contexte de pauvreté et dont l'ex-conjoint est toujours engagé auprès de leur enfant après la rupture, nous avons privilégié un objet ou du moins une approche qui s'inspire de la notion de résilience. Cet angle de vue se distingue des recherches qui étudient davantage les problèmes, notamment le désengagement paternel, et se penchent trop peu souvent sur les forces de résilience et les stratégies positives utilisées par les personnes (Brousseau, 2002).

#### *Le concept d'engagement paternel*

Le concept d'engagement paternel proposé par Lamb *et al.* (1987) a servi de repère, sans toutefois être utilisé pour baliser les propos des mères. Le but était de ne pas enfermer leur discours dans des

*a priori* normatifs de cette notion, le plus souvent issus de la classe moyenne. La notion d'engagement paternel<sup>3</sup> après la rupture sera donc ici à la fois sujet et produit de l'étude.

## 2.2 LA QUESTION ET LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Comment des mères vivant en situation de pauvreté influencent-elles, ou non, le maintien de l'engagement paternel de leur ex-conjoint après la rupture? Cette question fonde la présente étude exploratoire dont le but est de comprendre la contribution des mères au maintien de l'engagement de leur ex-conjoint. À partir du discours de mères pauvres qui estiment que leur ex-conjoint est resté impliqué auprès de leur enfant après la rupture conjugale, nous proposons de :

- comprendre comment ces mères se représentent l'engagement paternel après la rupture;
- comprendre le processus par lequel se précise l'orientation de leur influence sur l'implication paternelle après la séparation;
- décrire les stratégies par lesquelles s'exerce leur influence sur le maintien de l'engagement paternel.

## 2.3 LA METHODOLOGIE

La présente étude exploratoire repose sur des données qualitatives issues du discours de mères. Elle vise à décrire, pour mieux le comprendre, le point de vue de mères sur le phénomène de l'engagement paternel en situation de pauvreté après une rupture conjugale et sur le rôle qu'elles y jouent. Il ne s'agit pas de répertorier ni de mesurer les opinions de l'ensemble des mères défavorisées dans ce contexte. Les participantes à la recherche sont considérées comme des informatrices clés du phénomène étudié. *L'individu est pris comme échantillon de son groupe d'appartenance et c'est à partir des anecdotes, des moindres événements qui émaillent sa quotidienneté que l'on tente d'appréhender ce qu'il partage avec d'autres* (Le Gall, 1987 : 35).

### *La population étudiée*

La population à l'étude se compose de mères d'enfant d'âge préscolaire vivant en contexte de pauvreté, séparées ou divorcées du père biologique de l'enfant depuis au moins six mois et qui perçoivent que leur ex-conjoint est resté engagé auprès de leur enfant après la rupture.

Dans le cadre de l'étude, le choix de père biologique repose sur le fait que les hommes auraient tendance à s'impliquer davantage auprès de leurs enfants biologiques qu'auprès de ceux avec qui ils n'ont pas de lien de sang (Marsiglio, 1991). En outre, nous entretenons un *a priori* selon lequel

---

3. Les termes *engagement paternel* et *implication paternelle* seront utilisés comme des synonymes.

toutes les modalités de la garde ou de la cohabitation avec l'enfant sont susceptibles de laisser évoluer l'engagement paternel après la rupture, et par conséquent aucune d'entre elles n'a été retenue comme critère pour définir l'engagement paternel. D'autre part, il a été convenu de fixer le délai écoulé depuis la rupture à un minimum de six mois, car un délai de deux ans après la rupture nous a semblé trop restrictif dans le cadre d'une étude auprès de mères séparées d'enfants d'âge préscolaire.

Dans une perspective de recherche appliquée, les caractéristiques socioéconomiques retenues pour définir la situation de pauvreté des participantes à l'étude sont le recours à l'assistance-emploi et un niveau de scolarité équivalant au secondaire V ou moins. Ces caractéristiques correspondent à celles des clientèles des programmes de santé publique destinés aux parents vulnérables d'enfants d'âge préscolaire (INSPQ, 2000). L'étude s'est déroulée, en outre, sur le territoire d'un CLSC des quartiers centraux de la ville de Québec où la proportion de la population sous le seuil de faible revenu est élevée et la concentration de familles monoparentales en situation de pauvreté, importante. Le choix de ce territoire a été par ailleurs motivé non seulement par le réseau important d'organismes susceptibles de participer au recrutement, dont plusieurs partenaires de l'étude, mais également par l'entente conclue avec le CLSC pour offrir un service de soutien aux mères participantes qui en auraient besoin, tel que le recommande l'éthique de la recherche.

Enfin, pour éviter de recruter des mères vivant des situations difficiles, différentes ou marginales et susceptibles d'influencer ou de particulariser leur représentation de l'engagement paternel, ont été exclues les mères d'un enfant présentant un handicap physique ou intellectuel et celles présentant de graves problèmes de santé mentale, une déficience mentale, une dépendance à l'alcool ou aux drogues ou de graves difficultés parentales. Toutefois, l'application de ces critères d'exclusion ne reposait pas sur une évaluation spécifique, mais plutôt sur l'avis des recruteurs qui côtoient les mères.

### *Le recrutement*

Une fiche explicative du projet précisant les objectifs de la recherche et les critères de sélection des participantes fut remise à tous les recruteurs, ainsi qu'une affichette à poser dans leurs locaux. Des explications additionnelles leur ont été données sur les modalités des entrevues et pour préciser que, dans le cadre de l'étude, la notion d'engagement paternel après la rupture conjugale englobait l'ensemble des modalités de partage des responsabilités parentales entre les ex-conjoints.

Quinze mères ont été recrutées par l'entremise de personnes œuvrant dans différents organismes des quartiers centraux de la ville de Québec (comptoirs alimentaires, centres de la petite enfance, organismes communautaires pour les familles, organismes d'insertion sociale, CLSC, etc.), par la pose d'affichettes et à la suggestion d'autres participantes (voir l'annexe).

### *L'entretien individuel semi-dirigé*

Les données de nature qualitative ont été recueillies lors d'entretiens individuels d'une durée approximative d'une heure et demie avec les participantes agissant comme informateurs clés sur le phénomène à l'étude. Les entrevues se sont déroulées dans un endroit accueillant, calme, convenant aux deux parties, le plus souvent au domicile de la mère. Au moment de la rencontre, les participantes ont été informées des aspects de leur expérience que l'on souhaitait aborder. Elles ont signé un formulaire de consentement, lequel assurait la confidentialité de leurs propos, précisait que les chercheurs étaient assujettis à la Loi sur la protection de la jeunesse et les informait de la disponibilité de services professionnels d'aide et de soutien gratuits si elle en ressentaient le besoin à la suite de l'entrevue. Elles ont reçu une compensation de 20 \$ pour leur participation.

La technique de l'entrevue individuelle semi-dirigée a été retenue comme étant la plus appropriée, car elle permet d'amener le sujet interviewé à raconter son expérience. Les entrevues se sont donc déroulées d'une manière flexible, mais contrôlée par des questions ouvertes et par une écoute attentive. Les questions posées sur le maintien de l'engagement paternel après la rupture du couple ont suscité une réflexion chez les mères. Leurs opinions semblent s'être précisées et avoir évolué au cours de l'entrevue. Des informations de nature sociodémographique sur la mère, son ex-conjoint et ses enfants ont aussi été recueillies lors de l'entrevue.

Le canevas de l'entretien était articulé autour des éléments suivants :

- La dimension chronologique du processus de rupture permet de comprendre l'influence de la mère à travers les différentes étapes de la réorganisation personnelle et familiale ;
- Le récit par les mères de leur quotidien après la rupture offre des exemples concrets illustrant les différentes manières dont elles définissent le rôle du père, perçoivent son engagement et décrivent comment il se manifeste. Il révèle l'attitude des mères à l'égard de leurs enfants et de leur ex-conjoint, met au jour les diverses stratégies utilisées pour préserver ou, au contraire, freiner leur engagement parental ;
- Enfin, la réflexion des mères en cours d'entretien leur donne la possibilité de prendre une distance par rapport à leurs croyances, à leur choix d'actions concernant leurs enfants et leur ex-conjoint, autant que par rapport à leur propre influence sur l'implication de ce dernier.

### *L'analyse de contenu*

Une première lecture globale et annotée de la version retranscrite (*verbatim*) de trois entrevues enregistrées (choisies au hasard) a été effectuée par deux membres de l'équipe de recherche. Elle visait à repérer des unités sémantiques et à les relier entre elles ainsi qu'à évaluer et assurer la validité *interjuge* d'une première interprétation et analyse des entretiens. Après avoir défini en équipe une grille d'analyse sommaire, celle-ci a été appliquée et enrichie à la lumière de l'ensemble des *verbatim*. Le logiciel NVivo 2.0 a facilité cet exercice analytique qui a mené à la constitution d'une arborescence regroupant tous les thèmes à l'étude abordés par les participantes. L'analyse progressive et itérative des résultats a été réalisée en équipe. Elle visait, entre autres, à faire ressortir

---

les éléments divergents et convergents des catégories issues du canevas d'entrevue et d'autres thèmes émergents (Huberman et Miles, 1991).

Afin de dépasser la simple juxtaposition d'histoires individuelles et de cohérence singulière, la réduction du contenu a été privilégiée au profit de la cohérence thématique entre les entretiens. Comme le souligne Kaufmann : « Tout entretien est d'une richesse sans fond et d'une complexité infinie, dont il est impossible de pouvoir rendre compte totalement » (1996 : 18). Au cours du processus, les données recueillies ont été mises en relation avec la littérature scientifique sur le sujet. Ce *va et vient* entre les données empiriques et théoriques a permis de prendre un certain recul, offre la possibilité de mieux comprendre les résultats et de mettre en lumière l'apport distinct de l'étude. Les résultats, enfin, ont été discutés avec des chercheurs et des intervenants, puis soumis à l'examen d'autres études qualitatives ou quantitatives sur le sujet afin d'en faire ressortir autant les convergences que les divergences.

### 3. PROFIL DES PARTICIPANTES ET DE LEUR FAMILLE

#### 3.1 LES PARTICIPANTES

En raison des critères de sélection, l'échantillon de mères interrogées est très homogène, tant en ce qui a trait à l'âge et la scolarité qu'à la source de revenu (tableau 1). La majorité des mères sont âgées de 25 à 34 ans. La plupart ont poursuivi des études de niveau secondaire, sans avoir toutes obtenu leur diplôme. Toutes les mères vivent de l'assistance-emploi.

**Tableau 1. Données sociales sur les participantes**

Caractéristiques sociodémographiques		Participant(e)s (n = 15)
Âge	19 ans et moins	2
	20-24 ans	1
	25-29 ans	7
	30-34 ans	4
	35-39 ans	1
	40-45 ans	0
Scolarité complétée	Études primaires	0
	Secondaire (3-4 ou 5)	11
	Études professionnelles	3
	Études collégiales	1
	Études universitaires	0
Source de revenus <sup>4</sup>	Aucune	0
	Assistance-emploi	14
	Assurance-emploi	0
	Emploi-Québec	0
	Prime d'accidenté	0
	Emploi très précaire	1
	Revenus d'emploi	0

#### 3.2 LES EX-CONJOINTS

Presque également répartis dans les groupes d'âge compris entre 20 et 39 ans, les ex-conjoints sont plus nombreux à avoir terminé des études professionnelles, collégiales ou universitaires, selon les mères interrogées. Contrairement aux participantes qui vivent toutes de l'assistance-emploi, rares sont les pères qui reçoivent des prestations d'aide sociale ou d'assurance-emploi, la plupart d'entre eux étant sur le marché du travail (tableau 2). Ces données illustrent l'écart socioéconomique entre les ex-conjoints en faveur du père. Comparés aux mères participantes, les pères sont, en général, plus âgés, plus scolarisés, et la majorité ont des revenus provenant d'un emploi.

4. Certaines mères combinent un emploi précaire à l'assistance-emploi. L'assistance-emploi étant un soutien de dernier recours (complément de revenu), elles ont été classées selon leur première source de revenus.

**Tableau 2. Données sociales sur les ex-conjoints des participantes**

Caractéristiques sociodémographiques		Ex-conjoints (n = 15)
<b>Âge</b>	19 ans et moins	0
	20-24 ans	3
	25-29 ans	3
	30-34 ans	2
	35-39 ans	5
	40-49 ans	2
<b>Scolarité complétée</b>	Études primaires	3
	Secondaire (3-4 ou 5)	5
	Études professionnelles	4
	Études collégiales	2
	Études universitaires	1
<b>Source de revenus<sup>5</sup></b>	Aucune	1
	Assistance-emploi	2
	Assurance-emploi	1
	Emploi-Québec	1
	Prime d'accidenté	1
	Revenus d'emploi	9

### 3.3 LA RUPTURE D'UNION, LES ENFANTS ET LES MODALITÉS DE LA GARDE

#### *La durée des unions et le temps écoulé depuis la rupture*

La durée des unions entre les participantes et leurs ex-conjoints varie entre moins d'un an et 14 ans. La plupart des couples ont vécu ensemble pendant deux à neuf ans. En outre, pour la moitié des participantes, il s'est écoulé deux ans et plus depuis la rupture, et pour les autres un an ou moins (tableau 3). Il importe de souligner que les résultats sont étroitement liés à la période post-rupture, au cours de laquelle les informatrices ont été interviewées ; les risques de conflits et de difficultés sont élevés durant les deux premières années suivant la rupture (Madden-Derdich, 2000).

**Tableau 3 : Caractéristiques de l'union entre les participantes et leurs ex-conjoints**

Caractéristiques des unions		Participantes (n = 15)
<b>Durée de l'union conjugale</b>	1 ans ou moins	2
	2 à 4 ans	4
	5 à 9 ans	7
	10 à 14 ans	2
<b>Temps écoulé depuis la rupture</b>	1 ans ou moins	7
	2 ans	4
	3 ans ou plus	2
	Indéterminé	2

5. Certains ex-conjoints combinent un emploi précaire à l'assistance-emploi. L'assistance-emploi étant un soutien de dernier recours (complément de revenu), ils ont été classés selon leur première source de revenus.

### *Les enfants issus de l'union et les modalités de la garde*

Au total, des 27 enfants indirectement concernés par l'étude, 21 sont des enfants biologiques issus de l'union visée et 6 sont nés d'autres unions. Parmi les enfants issus de l'union visée, on compte autant de filles que de garçons. L'âge divise les enfants en deux groupes égaux, les plus jeunes de 3 ans et moins et les autres, de 4 à 6 ans (tableau 4). Peu de mères partagent la responsabilité de plus d'un enfant avec leur ex-conjoint. D'autres études rapportent aussi que les deux tiers des ruptures de couple vivant en union libre ne concernent qu'un seul enfant (Lapierre-Adamcyk, 2003). Les modalités de la garde des enfants<sup>6</sup> varient selon trois types d'arrangement. La plupart des participantes (10) ont la garde des enfants, quatre couples ont opté pour la garde partagée et enfin, dans un cas, les enfants résident chez leur père (tableau 4).

**Tableau 4. Caractéristiques des enfants issus de l'union et modalités de la garde**

Caractéristiques d'enfants issus de l'union <sup>7</sup>		Enfants biologiques (n = 21)
<b>Sexe</b>	Féminin Masculin	10 11
<b>Âge</b>	1 an ou moins 2 ans 3 ans 4 ans 5 ans 6 à 9 ans	5 2 3 6 4 1
<b>Résidence habituelle des enfants issus de l'union</b>	Mère Père Alternance	13 3 5

Le mode de garde ne semble nullement associé au sexe de l'enfant. Approximativement, autant de filles que de garçons logent chez leur mère ou habitent chez leur père, et presque le même nombre de filles que de garçons partagent leur temps entre les résidences de leurs deux parents. Ces données viennent confirmer le fait que la garde exclusive des enfants par la mère continue d'être la modalité adoptée par la majorité des couples après la rupture conjugale, alors que le choix de la garde partagée se répand plus lentement (Lapierre-Adamcyk, 2003) Il faut aussi souligner que, dans le cas de la moitié des participantes, la rupture est récente et que, tôt après la rupture, la préférence en matière de résidence des enfants est souvent celle de la mère.

6. Les termes *garde légale*, *garde partagée* et *droits d'accès* ou *de visite* tendent à être remplacés par une terminologie qui distingue le lieu de résidence du partage des responsabilités parentales. Ainsi, la résidence permanente de l'enfant peut être celle de la mère et sa résidence temporaire celle du père, mais ce dernier peut tout de même être fortement impliqué dans la prise de décision et l'éducation de l'enfant.

7. En sus, six enfants étaient nés d'autres unions.

### 3.4 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ENTOURANT LA RUPTURE

#### *Les motifs de la rupture*

Une majorité de mères interrogées disent avoir pris l'initiative de mettre fin à leur union conjugale. Près des deux tiers motivent leur décision de rompre par le comportement ou l'attitude de leur conjoint. Certaines n'acceptaient plus que leur conjoint entretienne une relation extraconjugale ou abuse de drogues ou d'alcool, ou étaient inquiètes des conséquences que pouvaient entraîner pour la famille les dettes liées à la consommation de drogues, le vol, etc. D'autres participantes évoquent la violence dont aurait usé leur ex-conjoint envers elles. Un tiers des mères de l'échantillon indiquent d'autres raisons pour expliquer la rupture de leur couple. Il s'agit pour les unes de l'incompatibilité sexuelle, pour d'autres, de la difficulté de l'un ou l'autre conjoint à soutenir la pression de la vie familiale et à assumer le partage des responsabilités parentales. Ces motifs concordent avec ceux relevés dans d'autres études réalisées auprès de femmes séparées (Dandurand et St-Jean, 1990).

Au moment de la décision de rompre, plus de la moitié des mères envisageaient de quitter le domicile familial. Cette donnée va à l'encontre de ce qui est observé dans la population générale. Les hommes sont reconnus comme étant plus enclins à entreprendre une telle action. Généralement, ce sont eux qui ont tendance à partir en laissant tout derrière eux; c'était d'ailleurs le cas de la majorité des hommes participant au premier volet de la recherche sur la maintien de l'engagement paternel (Allard *et al.*, 2004). Toutefois, les expériences de violence ou d'inquiétude concernant la sécurité familiale vécues par plusieurs mères de l'échantillon, et dont elles veulent à tout prix se libérer, peuvent expliquer en partie cette situation.

#### *Des expériences d'insécurité ou de violence conjugale avant la rupture*

Parmi les quinze femmes, le tiers disent avoir vécu des expériences de violence conjugale physique ou psychologique avant la rupture (tableau 5). Cette proportion est légèrement supérieure à celle de l'Enquête sociale générale de 1999, qui révélait que 28% des femmes au Canada disent avoir été victimes de violence de la part de leur partenaire durant la cohabitation ou après la séparation (Hotton, 2001).

Les difficultés économiques, tout comme la consommation d'alcool et de drogues, constituent un terrain propice à l'apparition de comportements violents. Les données de l'Enquête sur la violence envers les conjointes dans les couples québécois (1998) confirment à cet égard le lien entre le fait d'être pauvre économiquement et le fait d'être victime de violence ; elles corroborent également la forte association entre la consommation d'alcool et de drogues (ou de drogues uniquement), tant chez les conjoints que chez les conjointes, et les taux élevés de violence physique (Riou *et al.*, 2003). Dans le cas présent, six participantes (40%) rapportent avoir vécu des expériences d'insécurité durant la vie conjugale précédant la rupture. Insécurité qu'elles relient au comportement dépendant du conjoint (consommation d'alcool, de drogues, accumulation de dettes, etc.), qui, pour trois d'entre-elles, s'ajoutait à la violence conjugale.

**Tableau 5. Expériences conjugales avant la rupture rapportées par les participantes**

<b>Expériences conjugales rapportées par les participantes</b>	<b>Participantés (n = 15)</b>
Insécurité liée au comportement de dépendance du conjoint (drogues, alcool, etc.)	6
Violence conjugale (associée ou non à un comportement de dépendance du conjoint)	5
Aucune expérience d'insécurité liée au comportement de dépendance du conjoint ou de violence conjugale	7

## DEUXIÈME PARTIE

### 4. PRESENTATION DES RESULTATS

Les résultats sont présentés d'un seul bloc afin de ne pas briser le fil de la parole des femmes ; la discussion suivra au prochain chapitre. Dans la première section, les mères adoptent une position d'observateur ou portent un regard réflexif sur le phénomène de l'engagement paternel après la rupture qui leur est plutôt extérieur. Les résultats portent sur les croyances qu'elles entretiennent à l'égard du rôle paternel, les observations qu'elles font du comportement du père et de sa relation avec l'enfant après la rupture et enfin des avantages qu'elles constatent retirer de l'implication de leur ex-conjoint. Les mères tentent ainsi, par un processus de réflexion, de se représenter, non sans contradictions, ce qu'elles considèrent être un père engagé après la rupture. Dans la deuxième section, les participantes se révèlent plutôt des sujets agissant au sein de ce phénomène, relatant diverses actions entreprises pour influencer le maintien de l'engagement paternel après la rupture.

#### 4.1 LA REPRESENTATION DE L'ENGAGEMENT PATERNEL APRES LA RUPTURE CHEZ DES MERES VIVANT EN SITUATION DE PAUVRETE

Le traitement de l'ensemble de ces informations permet aux mères interrogées de se représenter l'engagement paternel après la rupture. Il s'agit, cependant, d'un processus complexe, dynamique et, parfois, contradictoire. De fait, certaines participantes changent d'opinion durant l'entrevue. Loin d'être uniforme, ce processus soulève des tensions et laisse certaines mères ambivalentes.

##### 4.1.1 Les croyances entourant le rôle du père

###### *Importance pour l'enfant du lien avec son père biologique*

Plusieurs mères de l'échantillon ne veulent pas exclure le père, ni élever l'enfant toute seule après la rupture. Quelque soit l'expérience rapportée avec l'ex-conjoint, elles désirent maintenir la relation unique entre l'enfant et son père biologique et souhaitent que celui-ci soit présent et constant. La majorité d'entre elles disent croire au bénéfice pour l'enfant d'être élevé à la fois par son père et par sa mère, quelle que soit la structure familiale. La différence qu'elles dépeignent entre eux leur fait dire que la présence des deux parents crée un équilibre chez l'enfant. Dès lors, l'idée de complémentarité des rôles est un élément sur lequel plusieurs s'appuient pour justifier ou réclamer la présence du père de l'enfant.

Il y en a des filles qui font ça, là, y empêchent le père de voir l'enfant, l'enfant de voir leur père, mais moi je trouve ça con, là, je trouve que ça ne se fait pas [...] Pour l'enfant oui, pour le bien de l'enfant. **KIM**<sup>8</sup>

Ça prend un équilibre des deux. Donner une chance au père. Ils ont le droit d'apprendre eux autres aussi. **ANGELA**

C'est de faire une équipe, se compléter. Moi sur certaines choses je suis comme ça, lui certaines choses il est comme ça, mais ensemble, tsé, ça fait un équilibre. **MARIE-PHILIPPE**

### *Des croyances nourries d'expériences personnelles*

Les mères qui ont eu une enfance harmonieuse espèrent réussir à reproduire ce qu'elles ont vécu. Elles mettent alors tout en œuvre pour retrouver aujourd'hui le bonheur d'hier. Cependant, plusieurs traînent avec elles des souvenirs d'une enfance difficile, engendrant le désir de réparer leur famille d'origine avec la famille actuelle. Les mères ne veulent pas faire vivre à leur enfant ce qu'elles ont vécu étant jeunes.

Puis là je me disais... je regardais dans ma vraie famille, là, ma mère puis mon père, c'était quoi, là je regardais dans les familles que je connais alentour c'est quoi le père, la mère, tsé, puis là je me disais : "[...] La relation paternelle, je ne serai jamais capable de la remplacer. Il va falloir que lui la fasse. Sinon, il va falloir que je sois là pour la soutenir parce que lui ne sera pas là." Faque je préfère que oui, il soit là puisqu'elle en profite, mais si jamais il venait qu'à disparaître puis plus donner de nouvelles, faudrait que je sois là, puis que je sois forte pour la soutenir. Tsé? **CÉLINE**

Lorsqu'elles parlent d'engagement paternel, le père qu'elles ont eu est souvent pris comme référence. Il devient la référence en regard de laquelle sera évalué l'engagement du père de leur enfant. Les qualités qu'elles attribuent à l'un sont souvent comparées à celles que l'on retire à l'autre.

Bien mon père s'est toujours bien plus impliqué que David s'implique auprès d'Antoine, tsé.  
[rire] **FIONA**

Les mères qui ont connu le marché du travail, et les revenus qui en découlent, font preuve d'une plus grande exigence à l'égard de leur ex-conjoint; elles lui demandent d'être ponctuel et assidu dans ses rencontres avec l'enfant, d'assurer leur sécurité financière, de privilégier l'enfant par rapport aux autres dimensions de sa vie d'homme, etc. Le statut social des mères, le type d'emploi qu'elles occupent ou vers lequel elles se dirigent, semblent orienter leurs attentes envers l'ex-conjoint.

De m'en aller étudier là-dedans, ça va beaucoup m'auto-analyser, puis analyser la vie des proches qu'il y a alentour de moi un peu, pourquoi ils sont comme ça, en connaissant leurs parents un peu. Puis je m'intéresse beaucoup à ça, là. Toujours l'amélioration de nos générations à venir. C'est pour ça que je m'en vais travailler là-dedans. **CÉLINE**

<sup>8</sup>

Les prénoms des participantes et des membres de leur famille sont fictifs.

Enfin, leurs expériences conjugales influencent les mères dans leur représentation des rôles parentaux. Les quelques mères qui rapportent avoir vécu de la violence conjugale ou de l'insécurité disent que leurs expériences de vie conjugale les incitent à faire preuve de réserve et de prudence ; certaines craignent que leur ex-conjoint se serve de l'enfant, après la rupture, pour s'immiscer dans leur vie afin de regagner l'emprise sur elles.

Bien moi, j'ai tout le temps essayé d'avoir une garde partagée, pas fixe sur un papier, mais à l'amiable, tsé, selon ton horaire, mon horaire, nos disponibilités, nos vœux, tout ça. Mais lui c'était... c'est toujours prendre contrôle de la situation puis manipuler. Tsé, ça finit toujours à son avantage. [...] Il est très fort à ce jeu-là... **CELINE**

Pour d'autres mères, les expériences vécues dans leur entourage par d'autres couples qui se sont séparés sont une source d'information. Elles réfléchissent sur la façon dont ces couples ont géré la rupture de leur union, en tirent des leçons notamment en ce qui concerne le rôle paternel, ce qui les aide à se positionner sur l'orientation qu'elles veulent donner à cette question dans leur propre vie.

Moi j'ai vu ça avec mon frère. Il a trois enfants, il a laissé sa femme et il ne s'est jamais occupé de ses enfants. Jamais, jamais, jamais. Moi je ne voulais pas ça, parce que je voyais que ses trois enfants avaient besoin de leur père, mais ils ne le voyaient pas. Donc j'ai dit non. **ROXANNE**

J'ai comme exemple une amie qui a eu une situation beaucoup semblable à la mienne. Mais elle, sa fille, elle ne le demande pas son père. [...] Puis elle ne le demande jamais, puis ils ne restent pas ensemble. Puis là bien un moment donné son père, il a carrément décidé de [...] s'effacer. Puis la petite ne demande pas son père. Faqu'elle [*son amie*], elle s'en fout, tsé. Elle dit : "Pas de nouvelle, bonne nouvelle." Moi je n'ai pas cet avis-là tout à fait, là. **CÉLINE**

### *La valeur accordée au père mesurée, le plus souvent, à celle attribuée au rôle maternel*

Rares sont les participantes qui affichent une vision égalitaire des rôles parentaux; la plupart ont une perception traditionnelle des rôles parentaux et ont adopté une image de mère à laquelle elles désirent se conformer. Les mères interrogées apparaissent en effet tiraillées entre la valeur qu'elles disent attribuer au père et la place incontournable, voire prépondérante, qu'elles accordent au rôle maternel. L'importance qu'elles désirent accorder au père de l'enfant après la rupture est le plus souvent comparée, voire mesurée, à la valeur indéniable qu'elles s'accordent comme mère de l'enfant.

En premier lieu, l'instinct. La plupart des participantes considèrent que la grossesse et l'allaitement n'ont fait que concrétiser ce qu'elles possédaient déjà, soit l'instinct maternel. Plusieurs ne reconnaissent pas aux hommes la capacité de s'occuper d'un enfant si jeune; elles estiment préférable qu'enfant en bas âge soit avec sa mère plutôt qu'avec son père. Mais, en cours d'entrevue, quelques mères changent et modifient leur opinion ; elles font valoir alors que le «paternage» repose sur une décision et un apprentissage, ce qui en fait toute sa valeur.

Bien c'est parce que c'est pas inné, genre. Tsé, comme moi j'ai l'instinct maternel. Ce n'est pas toutes les femmes qui l'ont, mais moi je l'ai, tsé. [...] Le père, on dirait qu'il faut plus qu'il y pense, parce que c'est comme pas... [...] Ou quand il le prend dans ses bras, il faut qu'il se positionne, tsé, puis là il se dit : "Ok, là le bébé a l'air bien, tsé." [...] Faque c'est peut-être pour ça que, tsé, moi je trouve ça merveilleux quand un gars se force pour faire quelque chose, tsé, parce que je me dis, tsé : "Il n'est pas habitué." Je suis peut-être dans le champ, mais moi je le vois de même. Parce qu'on a l'air de penser que ce n'est pas naturel. Ce l'est peut-être, mais on pense que non, genre [...]. **EMY**

Faire de la place au père, même si les mères y croient et qu'elles le disent, ne semble cependant pas primordial au point de lui céder la place au quotidien et de le laisser entrer dans la «bulle» qu'elles forment avec leur jeune enfant. Les arguments qu'elles expriment en faveur d'une garde exclusive de leur enfant sont, à cet égard, très révélateurs de la place prépondérante qu'elles tiennent à garder auprès de lui. Elles se considèrent, de fait, comme la principale responsable de leur enfant qui, selon elles, leur appartient. Elles n'accepteraient de faire de la place au père que sous condition, exprimant clairement vouloir le contrôle et le dernier mot sur les décisions concernant l'enfant.

L'enfant appartient au père autant qu'à la mère. [...] S'il a envie de voir sa fille, je pense qu'il a totalement le droit. Sauf que si moi une journée je n'ai pas envie qu'il la voit parce que je veux être avec elle, bien là c'est moi qui a la garde, c'est moi qui décide, là. » **KIM**

Chez plusieurs mères, l'idée de partager les responsabilités parentales avec leur ex-conjoint engendre un profond sentiment de culpabilité. Sans la présence permanente de leur enfant, elles se sentent diminuées. Certaines disent avoir l'impression que, ce faisant, elles manquent à leur devoir et sont négligentes dans leur rôle de mère.

Là, quand elle est avec son père je dis : "Bien regarde, c'est son père." Mais ça fait pas longtemps que je dis ça, là, parce que même avant, quand elle venait chez son père, je me sentais coupable, tsé, tellement j'ai été les premières années avec elle toute seule. Faque, ça faisait bizarre qu'il parte avec ma fille 3-4 jours. **ARIANE**

Si elles croient qu'il n'est pas acceptable pour une mère de se séparer de son enfant, elles désirent aussi le garder avec elles le plus longtemps possible, concluant qu'il est préférable pour la stabilité de l'enfant qu'il vive ses années préscolaires avec sa mère. Certaines mères semblent s'appuyer sur l'idée du bien-être de l'enfant pour rejeter la possibilité d'une plus grande place accordée au père ou d'une garde partagée qu'elles ne seraient pas en mesure d'affronter.

Non, non. Aïe ! jamais, jamais! Aïe ! ma petite fille là, si je ne la verrais pas pendant une semaine je capoterais [...] Ce n'est pas compliqué, il ne l'aura pas. On ne fait pas ça à un enfant, c'est cruel ça, un enfant trimbale ça d'un bord puis de l'autre, une semaine chez son père, une semaine chez sa mère. Je ne dis pas la fin de semaine, ok, mais pas une semaine sur deux [...] Je trouve ça vraiment imbécile moi-là, là. **KIM**

J'ai un lien important avec Antoine [...] Que ce soit David qui aille le porter à la garderie ou que ce soit moi, ça ne change pas grand-chose, tsé. Faque peut-être à ce moment-là... Si je suis prête à mettre cette distance-là avec Antoine, bien que David pourrait le voir plus souvent... Mais là je ne suis pas rendue là. [rire] **FIONA**

Puis je continue à penser que c'est pas bon pour l'enfant, parce que moi je vois... [...] Moi je me base plus sur le comportement qu'a mon fils que sur les livres. Tsé veux dire, chaque enfant est son propre cas, comme qui dirait. Tout le monde réagit différemment. Donc c'est sur ça que je me base pour dire que d'être barouetté d'un bord puis de l'autre, c'est pas bon.

**THAÏS**

Plusieurs mères, enfin, se disent déçues de la surenchère faite sur les comportements paternels qui, selon elles, seraient reconnus socialement comme étant positifs au détriment de l'énergie investie par la mère. Elles s'inquiètent aussi que le récent intérêt pour le père ne mette en veilleuse, voire diminue, leur importance auprès de l'enfant. Pour elles, c'est normal de penser constamment à leur enfant, de s'en occuper, d'en prendre soin. Elles estiment qu'un père qui fait la moitié de ce qu'elles font est reconnu comme un héros.

Ces croyances empreintes des valeurs sociales et de l'histoire des participantes ne représentent qu'une partie des informations sur lesquelles se fonde leur position concernant l'engagement paternel après la rupture. Les mères observent également le comportement parental de leur ex-conjoint et évaluent la qualité de la relation qu'il établit avec son enfant après la séparation.

#### **4.1.2 L'observation du comportement du père et l'évaluation de sa relation avec l'enfant après la rupture**

L'observation effectuée par la mère, tôt après la rupture, est fortement teintée par sa volonté de surveiller, de vérifier. Elle scrute l'environnement dans lequel le père entend faire vivre l'enfant, évalue ses moindres faits et gestes.<sup>9</sup>

##### *Surveillance du comportement parental de l'ex-conjoint*

Lorsqu'elles ont quitté leur conjoint, les participantes disent qu'elles ne souhaitent pas éloigner le père, ni élever l'enfant seule, elles voulaient maintenir le lien entre l'enfant et son père, qu'elles jugent important. Plusieurs, quelque soit leurs expériences conjugales, désiraient que le père soit présent dans la vie de leur enfant et les soutienne comme partenaire parental. Elles se disent étonnées du comportement qu'elles observent chez leur ex-conjoint. Plusieurs ont constaté les réactions vives de leur ex-conjoint à la rupture. Certaines se rappellent que leur ex-conjoint a plutôt décroché, s'éclipsant pendant des mois, sans donner signe de vie ; d'autres ont observé des réactions explosives chez leurs ex-conjoints, qui se sont lancés dans la boisson et la drogue ou les ont harcelées sans relâche au point d'aboutir en prison. Sans regretter leur décision, plusieurs participantes se disent surprises de la tournure des événements. Rien ne leur laissait croire que la rupture aurait des conséquences si négatives sur l'état psychologique et le comportement de leurs ex-conjoints.

Bien moi je m'attendais à ce que... Tsé justement il appelle la semaine, il s'en occupe plus, que... Je m'attendais à ce qu'il m'aide financièrement... **KIM**

<sup>9</sup> Adoptant ce rôle de vigie, les participantes exercent une influence sur l'engagement paternel qui sera approfondie au point suivant.

Moi je lui avais dit : "Bien non, si tu veux la voir, c'est ta fille, t'as le droit." Mais ça ne s'est pas passé comme ça. Faque ça, j'étais déçue pour ça. **JASMINE**

Bien je savais un peu dans quel bateau je m'embarquais, que j'aurais des problèmes là, mais avoir des problèmes autant que j'en ai eus, je ne pensais pas de me rendre jusque-là. *[rire]* [...] Bien par rapport à Charles, là. Tsé, tous les événements de boisson, puis qu'il n'a pas accepté ça. **LORRAINE**

Quelques participantes témoignent une certaine empathie envers leur ex-conjoint qui, selon elles, semblait désespéré, éprouvait beaucoup de difficulté à accepter la rupture. D'autres relatent que leur ex-conjoint, malgré la tourmente, continue à remplir son rôle de pourvoyeur. Par ailleurs, la majorité des mères interrogées disent avoir été déstabilisées par le comportement de leur ex-conjoint, lequel les inquiétait profondément et, en même temps, confirmait le bien-fondé de leur position comme première responsable de l'enfant.

Donc, il a fini par partir [...] Je lui ai dit : "Regarde là. Laurence a besoin de toi." "C'est dur, il faut que je pense à moi..." [...] Donc je lui ai dit que j'allais lui laisser du temps, "du temps pour que tu guérisses". Donc je crois qu'il a été un mois ou deux sans... Il pouvait la voir cinq minutes de même, mais pas plus. Pas pour dire que la fin de semaine il la prenne. **ROXANNE**

Plusieurs participantes semblent douter des aptitudes de leur ex-conjoint à être père, de sa capacité à s'investir dans la vie d'une autre personne, en l'occurrence celle de l'enfant. C'est parfois après avoir « testé » ses compétences parentales que la mère lui confiera partiellement « son » enfant. Cependant, le moindre petit détail négatif peut nuire à la perception entière de l'engagement du père.

Il n'est pas prêt, on dirait qu'il est juste dans sa petite bulle là, puis que sa petite bulle là, c'est juste lui, son petit lui, là. [...] Il a le droit d'avoir sa chance lui aussi. Il va falloir qu'il me prouve par exemple qu'il n'y a plus de danger pour la... ou à son point de vue à lui pour que la sécurité de la petite... Il va falloir qu'il me prouve, puis s'il me le prouve, bien certain. **JOLIANE**

Puis même ses parents, ils le disaient qu'il n'était pas prêt à avoir un enfant à temps plein avec lui, qu'il faudrait quasiment que l'enfant prenne son horaire à lui et non lui prendre l'horaire d'un enfant, là, tsé. **CÉLINE**

Si elles jugent sévèrement leur ex-conjoint dans son rôle parental au début, la plupart des mères interrogées se laissent toutefois attendrir par ce qu'elles observent. À mesure que la relation père-enfant s'approfondit et se solidifie, elles tendent à laisser tomber peu à peu leur attitude d'examinatrice et passent à une observation un peu plus détachée. Avec le temps, elles constatent le désir de leur ex-conjoint de s'impliquer dans un rôle parental.

Cependant, ce ne semble pas suffire à lui faire obtenir une plus grande part des responsabilités parentales après la rupture. Les mères ont besoin que ce désir se traduise par des actions concrètes. Fait-il le ménage dans sa vie et est-il réaliste dans son désir de s'impliquer? Quelle valeur accorde-t-il à l'enfant? Où le situe-t-il par rapport à ses autres activités, par rapport à son travail, par rapport à

sa nouvelle conjointe? Donne-t-il réellement priorité à l'enfant? Les mères espèrent néanmoins que le père soit, comme elles disent l'être elles-mêmes, entièrement disponible pour répondre aux besoins de l'enfant.

... il a vraiment réalisé qu'il avait une petite fille qu'il aimait, puis qu'il ne serait pas capable d'être séparé d'elle. **LORRAINE**

C'est avec le temps que... tsé, j'ai vu que, oui, c'est vrai qu'il était intéressé là. Tsé, il avait des projets d'aller travailler dans le Nord, puis finalement, bien, il ne voulait pas [...] Tsé, s'éloigner d'Antoine, puis tout ça. **FIONA**

### *Évaluation de la qualité de la relation entre le père et son enfant*

Les mères sont à l'affût des moindres détails révélateurs de la qualité de relation entre le père et l'enfant, soit directement ou indirectement. À l'instar des renseignements issus de l'observation du comportement parental de l'ex-conjoint, ces informations amènent certaines à réviser l'idée qu'elles s'étaient faites au départ d'un père engagé après la rupture.

Puis des fois je la vois, elle simule des appels au téléphone, puis elle parle avec son père [...] Elle dit : "Allô papa, ça va bien? Oui. Qu'est-ce que tu fais? Ah ok." Tsé, comme une vraie simulation au téléphone. Puis là elle dit : "Ah ok, tu vas venir me chercher? Ok. Ah, ah ok tu ne peux pas? Bien je vais te rappeler dans deux semaines. Ok là, bye papa." [...] Puis là elle raccroche, puis là je la regarde aller. On dirait qu'elle fait exprès pour que je l'entende aussi, mais elle ne me regarde pas nécessairement, mais elle sait que je l'observe, tsé. [...] Des fois elle ne veut même pas manger toute sa collation, elle dit : "Ah, je vais en garder pour papa." **CÉLINE**

La plupart des mères interrogées sont sensibles aux signaux que leur envoie leur enfant exprimant son désir de voir son père. Comment et à quelle fréquence l'enfant parle-t-il de son père en son absence? A-t-il l'air de s'ennuyer de lui? Comment est-il lorsqu'il revient d'un séjour avec son père? Voilà autant de questions dont elles cherchent la réponse dans le comportement de leur enfant.

Un moment donné là, quand il voyait son père, c'était : "Papa, papa!" [...] mais il tendait tout de suite les bras et tout ça. Puis quand il voit mon frère et ma belle-sœur il fait la même chose. [...] Dans ma tête à moi je me posais des questions, tsé [...] Bien il a tendance à ne pas vouloir décrocher de son père [...] Donc à quelque part, c'est sûr qu'il y a des questions qui se posent à savoir : Est-ce qu'il est vraiment présent avec son fils? **THAÏS**

Certaines mères se montrent réceptives au désir de l'enfant d'entrer en relation avec son père. Si l'enfant, en raison de son jeune âge, n'est pas en mesure d'exprimer clairement le besoin qu'il ressent de fréquenter son père, les mères disent néanmoins être à l'écoute des effets de la présence de celui-ci sur le bien-être de leur tout-petit.

Tsé, lui il ne le demande pas, mais je vois que pour Antoine c'est bien qu'il le voit plus. **FIONA**

Mais dès que Thomas l'a vu là, il a arrêté de pleurer [...] Instantané [...] là il était debout sur la tablette puis il tapait dans la vitre puis il mettait sa bouche dans la vitre [...] Puis on a une rencontre d'une heure [...] jusqu'à temps qu'on parte, je l'ai pas entendu. **EMY**<sup>10</sup>

Lorsqu'elles partagent un moment en compagnie de l'enfant et du père, plusieurs mères sont surprises de la complicité et de la qualité de leur relation. Elles découvrent un père autonome et plein d'initiative qui se soucie de l'enfant et en prend soin.

Comme cet hiver [...] Je suis partie, ma sœur, avec son père puis la petite, puis on est allé au Carnaval, tsé. C'est lui qui s'occupait de la petite, qui faisait tout avec la petite, mais moi j'étais là pareil, tsé [...] Faque là je les ai vus vraiment ensemble, puis je me dis : "Oui, c'est vrai qu'elle en a besoin." **ARIANE**

Devant ces différences dans la forme d'implication ou d'amour dispensé à leur enfant par le père, certaines mères sont prêtes à nuancer leurs propos. Même si le père agit différemment, l'important est que l'enfant soit bien.

Il joue avec puis il lui donne de l'amour d'après ce que lui il pense que c'est de l'amour. Moi je suis plus, tsé, affectueuse. Tsé, je la prends dans mes bras, je la brasse, je joue avec puis toute. [...] Tsé, plus physique là. Puis lui, bien, il vient ici ou il écoute les bonhommes avec elle, puis il la prend sur lui, tsé. Lui c'est de même qu'il lui donne de l'amour tsé. Il va jouer à ses jeux avec elle [...] Il va glisser avec ou il fait des activités avec elle. **SCARLETT**

D'autres mères se montrent méfiantes à l'idée de permettre l'intensification de la relation père-enfant, notamment certaines parmi celles qui disent avoir vécu de la violence conjugale. Celles-ci sont en effet déchirées entre le désir qu'elles voient grandir chez l'enfant d'être avec son père et les effets néfastes potentiels de la présence du père qu'elles appréhendent pour la sécurité de l'enfant ou pour leur propre quiétude.

Puis un moment donné, elle est très, très intelligente ma fille [*rire*], puis elle m'a regardée avec des yeux en voulant dire : "Tu me prends-tu pour une épaisse à toujours me répéter les mêmes affaires? Je te dis que je veux voir mon père." [*rire*] Tsé? Puis elle me le disait carrément avec ses agissements, tout ça. Puis je m'en suis rendue compte, c'est un réel besoin pour elle [...].

**CELINE**

Plusieurs d'entre elles doutent du désir du père de s'impliquer, et même de l'amour qu'il éprouve pour son enfant, notamment parce qu'il ne le démontre pas de la même manière qu'elles. D'autres soupçonnent que son engagement est mal dirigé, c'est-à-dire qu'il ne vise pas l'intérêt de l'enfant. Elles pensent que le père ne s'en occupe pas assez, qu'il ne lui donne pas la priorité, comme il se devrait.

Je veux dire, son bien-être [*de l'enfant*] c'est important, sauf que je ne sais pas si tu as déjà entendu dire : Me, Myself and I? [...] mais moi ça, ça ne marche pas [...] Pour Marie-Michèle là, ça il a de la misère à comprendre ça. Il voudrait l'avoir tout le temps, tout le temps, tout le temps là. Puis non [...] Tsé? Je veux dire, lui il serait prêt à lui faire manquer une journée d'école pour être avec. Il l'aime tellement, il veut tellement l'avoir avec lui, qu'il ferait ça.

10. Au moment de l'entrevue, le père de l'enfant est incarcéré.

Tsé? Sauf que bon : le bien-être à Marie-Michèle, c'est l'école puis c'est les activités.  
**LORRAINE**

Bien oui, mais j'ai peur qu'il passe son temps sur l'Internet, puis que ce ne soit pas bien bien constructif pour ma fille. Je n'ai pas envie qu'elle soit comme lui, tsé. Tout le temps sur Internet là, c'est loin d'être constructif ça. Puis je ne sais pas s'il joue avec elle, tsé. Il ne la lave pas, tsé, ça il me l'a dit : "Je ne l'ai pas lavée." **KIM**

Les informations que les mères interrogées obtiennent d'une telle surveillance du comportement du père et la qualité de sa relation avec l'enfant, et sur lesquelles d'ailleurs elles réfléchissent lors de l'entrevue, ne sont pas sans moduler et transformer leur perception de l'implication paternelle de leur ex-conjoint. À ces renseignements, s'ajoute enfin le constat des avantages associés à l'engagement du père.

#### 4.1.3 Le constat des avantages liés à l'engagement paternel après la rupture

Lorsque vient le temps d'encourager ou d'accepter l'implication du père, les participantes, quelque soit leur expérience conjugale antérieure, considèrent cet atout; elles sont conscientes que le refus de l'engagement paternel peut signifier la privation de bienfaits, tant pour elles que pour l'enfant.

##### *Un parent qui leur procure un répit*

La majorité des mères interrogées disent apprécier le repos dont elles bénéficient lorsque leur ex-conjoint, à l'occasion ou régulièrement, prend l'entière responsabilité de l'enfant. Ce temps de répit, denrée rare, est ce que les mères préfèrent recevoir du père de leur enfant. Après avoir profité d'une journée, de la fin de semaine ou de la semaine complète, elles disent se sentir plus disposées à se réinvestir auprès de l'enfant. Celles qui ne peuvent compter sur ces occasions de répit, en revanche, le ressentent et s'en plaignent.

Tsé, quand tu dis qu'est-ce que moi ça me donne quand lui prend la petite, bien c'est sûr que ça te donne un *break*, puis ça donne le temps de penser à toi. Quand la petite elle revient [...] T'as pensé à toi, faque t'es plus reposée puis t'es plus relaxe pour rembarquer avec elle. **ARIANE**

Tsé, j'ai des sorties, ma mère le prend une fin de semaine sur deux, tsé, bien je dors toute la fin de semaine [...] Je viens comme saturée de niaiseries, là. Tsé, j'suis vraiment comme plus capable d'en prendre. Puis il y a personne, tsé, qui est là pour... Tsé, pour me soutenir, puis, tsé, de me dire : "Regarde, c'est pas grave. Va prendre une bière avec tes chums de filles, moi je vais rester à la maison avec Thomas." **EMY**

##### *Un parent sur qui elles peuvent compter*

La plupart des participantes apprécient pouvoir compter sur un autre parent. Certaines affirment qu'il faut être deux pour élever un enfant, même après la séparation.

Ça te prend vraiment deux personnes, parce qu'à toute seule, t'as trop de responsabilités [...] Tu vas manquer de temps pour ton enfant ou bien il va manquer de quelque chose, veux, veux pas, en étant tout seule. Parce que moi, mes premières années, j'ai passé plus toute seule avec la petite, puis je me suis aperçue après que j'aurais eu peut-être plus besoin qu'on aurait été les deux vraiment, tsé, pour l'éducation, pour que lui ait le temps de s'amuser pendant que moi je faisais mes autres chose, tsé [...] Ça prend deux pour ça, parce que toute seule on n'est pas des Super Women! Ça prend le père aussi. **ARIANE**

Pour plusieurs mères, un père impliqué, c'est celui sur qui on peut compter : il est là en cas de besoin, il prend ses responsabilités et il agit comme un parent.

C'est un bon gars, il a tout donné à sa fille ce qu'il peut, pour qu'elle soit heureuse. Comme on est allé la semaine à l'école; il est venu avec moi. Il s'implique. **ROXANNE**

Oui. Bien, c'est ses soins aussi là. Quand il lui donne son bain, il joue avec lui dans l'eau, puis... [hésitation] Il lui montre des petites affaires des fois, là, des petites affaires comiques, là. Il fait des faces, puis... [rire] C'est ça, c'est ses soins, quand il fait leur repas ensemble, puis... **FIONA**

Certaines participantes indiquent que leur ex-conjoint a continué à assumer son rôle de pourvoyeur durant la période suivant la décision de rompre; les unes mentionnent qu'il leur a donné des meubles, les autres qu'il a payé leur logement pendant un certain temps ou encore la pension alimentaire.

Puis quand je me suis en allée, c'est certain il m'a aidée un peu. Il m'a laissé une TV, il m'a laissé un... matelas. Tsé? **LORRAINE**

Puis là il payait, genre, la moitié du téléphone, puis peut-être une petite partie du loyer, là [...] Il payait notre loyer. [...] Bien, le bail était à son nom, puis c'était sa façon de... m'aider. **FIONA**

J'ai vécu ça difficilement, j'ai fait une dépression. Ça faisait longtemps que je prenais pas soin de moi. Je me suis retrouvée encore avec les trois enfants, toute seule. Pas de support familial, rien. Pas beaucoup d'amis, pas d'auto. Faque... Là j'ai demandé qu'il reprenne les enfants. Il a repris les enfants. **ANGELA**

D'autres mères décrivent le père de l'enfant comme une source de soutien inestimable. Certaines soulignent qu'il leur procure un sentiment de sécurité. C'est notamment le cas de Jasmine qui relate le rôle de protecteur de son ex-conjoint lorsqu'il a soustrait sa fille à la violence qui régnait au sein du nouveau couple qu'elle avait formé après la rupture.

Mais là bien, avec l'histoire qui vient de se passer avec mon ex [...] [hésitation] là il m'a appelée, parce que là c'était rendu il y avait beaucoup de chicanes dans la maison [avec le nouveau conjoint], puis là c'était rendu qu'il y avait de la violence envers moi là, pas envers Laurie là [...] Faque là il [ex-conjoint] m'a appelée une journée pour dire : "Bien là si ça continue comme ça chez toi, je vais la prendre une semaine, puis une semaine un." Puis là bien dans le fond je trouvais que c'était mieux là pour Laurie, pour pas qu'elle voit tout qu'est-ce

qui se passe. Je me suis dit : "Bien a va le voir plus aussi." [...] Bien là, ça commencé cette semaine là. **JASMINE**

Celles qui ne peuvent compter sur la disponibilité du père de leur enfant disent ressentir lourdement la pression d'être seule à assumer la charge de l'enfant.

Ce que je trouve le plus difficile... [*hésitation*] C'est quand je suis épuisée, je suis à bout de souffle, là j'aurais besoin d'aide. Parce que ça arrive un moment donné, là, que je suis à terre, là, je suis vidée, là. Tsé, il y a des journées qui sont plus actives que d'autres [...] puis là j'aimerais ça que le père s'en occupe. Il ne s'implique pas. **JOLIANE**

Quelques mères, parmi celles qui disent avoir vécu de la violence conjugale, considèrent que la simple présence du père dans la vie de l'enfant, peu importe la qualité ou la fréquence de cette présence, est déjà une façon de s'impliquer.

[*Q* : *C'est quoi prendre ses responsabilités?*] Bien, tsé, qu'il... qu'il la maltraite pas là, puis que... Tsé, il l'a toute la journée le samedi, faqu'il faut bien qu'il la nourrisse. Il ne la laisse pas crever de faim, tsé. Je sais pas. Il fait des activités avec ou... Tsé, les journées où ce qu'il ne la prend pas, c'est parce qu'il a une maudite bonne raison là. Tsé? C'est pas comme un père qui fait accroire qu'il va venir puis qui vient pas, là. Il vient quand il dit qu'il vient, là. **SCARLETT**

#### *Un parent qui leur est complémentaire*

Les mères interrogées disent que ce que le père offre à l'enfant, elles ne pourraient le lui donner, par manque de temps, d'intérêt ou de capacité. Certaines précisent que le fait que le père s'occupe de son enfant les libère de ce qu'elles seraient, autrement, contraintes de faire avec lui.

Comme le père à Sissie, il l'amène jouer dehors, faire des activités. Puis moi je ne fais pas ça, tsé [...] Bien c'est pas que ce n'est pas mon rôle, là [...] je n'ai pas ça en dedans moi les activités [...] Ça me prend toute pour aller jouer dans la neige [...] Tsé, moi je voulais être professeure au primaire, tsé. Faque je voulais lui apprendre toutes des affaires, mais je suis pas capable, j'ai pas la patience. Faque là on essaie d'y montrer son alphabet, mais tsé lui il est plus patient. Comme un moment donné, il jouait à Serpent-Échelle, tsé, avec. Moi j'ai pas de patience moi-là là. Je joue avec au Nintendo puis un moment donné je m'écoeure. [*silence*] **SCARLETT**

Je suis plus lousse que lui autrement dit. Ça paraît aussi, parce que lui il a de l'autorité. C'est ça, quand je dis... des fois j'y parle: "Regarde, elle a fait ça, elle a fait ça cette semaine. Elle a fait ça. Pourrais-tu lui parler? Pourrais-tu faire quelque chose?" Bien c'est là-dessus qu'au moins je ne me sens pas toute seule. **ARIANE**

#### *Un parent qui partage la responsabilité du devenir de l'enfant*

Parmi les participantes, certaines évoquent d'autres avantages liés à sa présence après la rupture. Elles expliquent, en effet, souhaiter la présence du père de l'enfant pour ne pas être tenues responsables de son absence dans la vie de leur enfant, situation vécue par plusieurs d'entre elles. En

outre, elles ne tiennent pas à porter seules la responsabilité du devenir de leur enfant; elles veulent la partager avec le père de celui-ci.

Ces mères désirent alors laisser à l'enfant la possibilité d'être en contact avec son père au moins jusqu'à ce qu'il soit en âge de décider par lui-même s'il désire ou non poursuivre la fréquentation de son père. Ainsi, elles pourraient accepter la présence d'un ex-conjoint qui, autrement, aurait pu être jugé indésirable.

Parce que, tsé, comme je dis, moi je suis contente d'avoir connu mon père, tsé, puis le père de mon fils c'est pas le... [*hésitation*] C'est pas un saint là [*rire*], mais je me dis... Tsé, Thomas va quand même être content d'avoir connu, il va pouvoir porter un jugement lui-même sur son père. Il va pouvoir se faire sa propre idée sans que je sois obligée de faire son idée à sa place.

**EMY**

C'est parce que moi, je vais te dire... Marie-Michèle, a l'a 5 ans ok? Mais, mais quand elle sera rendue à 15 ans puis à 20 ans, elle ne pourra pas dire : "Ma mère m'a empêchée de voir mon père." Comprends-tu? Puis... je ne veux pas que son cœur soit juste à moi. Comprends-tu? C'est autant à lui. Comprends-tu? Je ne veux pas qu'elle vienne me reprocher des choses, dire : "Bien moi je n'ai pas été élevée avec mon père, c'est ma mère qui m'a élevée, puis... C'est à cause de ma mère que je suis comme ça." Non. C'est pas ça, je ne veux pas ça.

**LORRAINE**

#### **4.2 L'INFLUENCE EXERCEE PAR CES MERES SUR LE MAINTIEN DE L'ENGAGEMENT PATERNEL APRES LA RUPTURE**

Loin de se camper uniquement dans une position d'observateur du maintien de l'implication paternelle après la désunion conjugale, les mères agissent aussi sur ce phénomène. La seconde partie des résultats décrit les gestes que les participantes disent avoir posés au cours du processus de rupture. De fait, les mères interrogées révèlent que leur champ d'influence sur l'engagement du père ne se limite pas à la relation qu'elles entretiennent avec leur ex-conjoint, mais s'exerce en présence de l'enfant et à travers les liens avec leur entourage. Quelques redondances avec le chapitre précédent sont inévitables ; leur attitude et leur comportement étant étroitement liés aux croyances des participantes ainsi qu'à leurs observations et leurs réflexions.

#### 4.2.1 Dans la relation avec l'ex-conjoint, père de l'enfant

L'influence que la mère exerce sur l'engagement paternel est fortement teintée des fluctuations de la relation entre les ex-conjoints au cours du processus de rupture. Les résultats sont présentés selon trois grands moments. Dès la décision de rompre, la majorité des mères interrogées se positionnent d'emblée comme la principale responsable de l'enfant. Si le rôle de vigie vu précédemment s'inscrit dans cette position, les résultats en révèlent cette fois les manifestations. Puis chez plusieurs des participantes, l'attitude de fermeture fait place à des comportements d'ouverture. À mesure que la confiance envers le père augmente, ces gestes, de moins en moins timides, permettent enfin le développement entre eux d'une certaine complicité parentale.

##### A. *Se positionner d'emblée comme la principale responsable et « gardienne » de l'enfant*

Dès la décision de rompre, nombreuses sont les participantes qui se positionnent comme la première répondante de l'enfant. La plupart disent avoir eu tendance, à ce moment, à adopter une position de repli par rapport à leur ex-conjoint et à diminuer la fréquence des contacts avec lui. Ce qui, du coup, a entraîné le plus souvent une réduction de l'accès du père à l'enfant, encore trop jeune pour aller de lui-même chez son père. Dès le début du processus de rupture, les participantes révèlent des comportements qui témoignent, à des degrés divers, d'une volonté de garder le contrôle parental sur l'enfant. Dès les premiers moments, ces mères restent avec les enfants tout en gardant, non sans ambivalence, la porte ouverte à leur ex-conjoint dans son rôle parental. Puis, la plupart des mères tiennent à avoir le dernier mot sur les décisions officielles concernant les enfants et veulent en avoir la garde. Enfin, plusieurs d'entre elles contrôlent au quotidien l'accès du père à l'enfant.

*Rester avec l'enfant en laissant, non sans ambivalence, la porte ouverte au père*

Qu'elles quittent ou conservent le domicile familial, peu importe s'il y a de la violence dans le couple ou non, c'est sans exception que les mères prennent l'enfant avec elles. Lorsqu'elles se séparent, il leur apparaît évident et indiscutable que l'enfant doit rester avec elles : la rupture conjugale ne peut s'accompagner de la séparation physique de leur enfant.

Bien c'est sûr que j'ai apporté mon fils. *[rire]* [...] il ne m'avait jamais prouvé jusqu'avant [...] que je prenne la décision de le quitter, qu'il était capable de s'en occuper. Donc pour moi c'était hors de question que je le laisse avec son père. Puis lui, il ne voulait pas. *[rire]*  
Donc ça été un peu la chicane là de ce côté-là. **THAÏS**

Lorsque leur ex-conjoint émerge du «trou noir» (Dulac, 1995; 1998), loin de vouloir activement lui ouvrir la barrière, certaines mères veulent plutôt tester son intérêt pour le rôle parental. Elles veulent savoir s'il va manifester le désir ou la volonté de s'occuper de son enfant. Ces mères considèrent, cependant, que c'est au père à faire les démarches nécessaires pour regagner sa place auprès de l'enfant et reprendre sa part des responsabilités parentales.

Mais s'il ne les fait pas les démarches, moi je ne ferai pas les démarches pour lui. Si lui veut la voir, c'est à lui à les faire. **JOLIANE**

Je dis : "Je ne suis pas offensée. Regarde, elle a 3 ans puis ça fait vraiment longtemps que j'attends après ça, hein, que tu te ranges les pieds, puis que t'aies envie d'avoir une garde, puis que t'aies envie d'être là pour elle." **CÉLINE**

J'ai dit : "Wo! Je ne peux pas tout faire." J'étais plus capable d'arriver. Faque là j'ai dit : "Regarde, j'ai ton enfant. Faut que tu fasses quelque chose." Faque là j'ai pris les démarches. J'ai pris un avocat, puis là j'ai envoyé les papiers, tout ça. Mais c'était plus pour le faire bouger que pour se rendre en cour ou quoi que ce soit. **ARIANE**

Certaines laissent la porte ouverte au père qui désirerait renouer avec son enfant. Par ailleurs, si celui-ci s'éveille à ses responsabilités parentales et démontre trop d'intérêt, cet éveil pourrait être perçu non seulement comme un geste déplacé qui arrive beaucoup trop tard, mais surtout comme un envahissement du territoire parental qu'elle occupe seule et bien depuis la rupture. Alors qu'on pourrait penser que les mères apprécieraient ce changement de cap de leur ex-conjoint, au contraire, elles sont de nouveau inquiètes, mais pour des motifs différents. Certaines disent que leur ex-conjoint va jusqu'à « se permettre » d'émettre des commentaires ou de leur donner des conseils sur les soins et le bien-être de l'enfant. Cette fois, elles craignent que l'intervention du père auprès de l'enfant devienne trop active, voire envahissante.

Un moment donné il a décidé d'aller en thérapie d'une semaine [...] Il a tout arrêté de consommer, il a arrêté de boire, il a arrêté de fumer du pot, il a arrêté de fumer. Puis là il était dans ses grosses idées là. Là il trouvait que Clara était en danger, il voulait que j'aie en thérapie [...] J'étais là : "James, je ne consomme pas moi là à tous les jours, puis je ne consomme pas quand ma fille est là, tsé?" Faqu'il était là : "Puis? Même à ça [...]. T'as un problème. Ça va nuire au développement de Clara." [...] Lui, il se pensait meilleur que moi. J'étais là : "Aïe ! ça fait sept mois que je m'en occupe toute seule, faque crisse-moi la paix..."

**KIM**

*Elles se sentent légitimées, pour la plupart, de contrôler le partage des responsabilités parentales*

Peu importe leurs croyances sur l'importance du père pour l'enfant et leur désir que le père s'implique, la majorité des mères interrogées pensent qu'elles ont le contrôle sur la nature du partage des responsabilités parentales qui se dessine. Le fait que la garde légale des enfants accordée à la mère soit le modèle le plus courant de partage des responsabilités semble confirmer plusieurs participantes dans leur position de principale responsable des enfants, légitimant ainsi, selon elles, le fait que les enfants habitent avec elles et qu'elles ont toujours un droit de regard, voire le dernier mot, à leur sujet.

Dans le fond, il va avoir la place que je veux lui donner. [...] C'est sûr que si Thomas il me dit : "Maman, je veux voir papa", jamais je vais lui dire non. [...] Bien, vu que c'est moi qui habite avec, je pense que c'est moi qui a le dernier mot, tsé. **EMY**

Certaines mères justifient que la garde des enfants leur soit confiée, et non partagée avec le père, en alléguant des problèmes logistiques susceptibles de nuire à la disponibilité de l'ex-conjoint, tels que son horaire de travail, son lieu de résidence, le caractère inadéquat de son logement, sa difficulté à assurer le bien-être de l'enfant, etc.

Lui, il travaille sur des chiffres. Une semaine, c'est de jour, l'autre c'est de soir. C'est ça. Il ne pouvait pas avoir la garde partagée à cause de ça. Il travaille de jour, de soir, de nuit. **ROXANNE**

Pour d'autres, avoir la garde légale des enfants représente une façon de mettre à distance l'ex-conjoint violent. Ces mères craignent en effet que la garde partagée procure à leur ex-conjoint l'opportunité d'avoir davantage accès à la mère et d'être ainsi en mesure de regagner l'emprise qu'il avait sur elle.

Moi je pense que c'est un peu pour m'atteindre moi [...] Au début, qu'il voulait, genre, la garde partagée puis ces affaires-là, je pense que c'était plus pour m'atteindre moi [...] Bien m'atteindre pour me faire chier encore, là. **KIM**

Parmi les participantes, quelques-unes se disent ouvertes à la garde partagée ou partagent déjà les responsabilités avec le père, et leurs enfants résident en alternance dans les deux résidences. Si la majorité d'entre elles ont participé à ce choix, et s'en montrent très satisfaites, d'autres ont dû s'y soumettre.

L'avantage de la garde partagée, c'est qu'il n'y a plus de temps, là [...] Les pères qui voient l'enfant 2-3 jours, là, il va donner toutes les permissions. Mais quand tu les as sept jours, là, t'as fini de travailler [...] T'as pas le choix de donner une discipline. Un moment tu vas te faire embarquer [...] Faque là-dessus, je pense que c'est l'avantage de dire une garde partagée. T'as pas toute la responsabilité. **MÉLISSA**

Donc le juge a statué que c'était la garde partagée [...] J'ai pas eu le choix d'accepter. Disons que ça m'a... ça m'a fait royalement chier. [*rire*] Mais c'était légal. Je n'ai pas le choix d'accepter ce qui est un fait [...] **THAÏS**

L'option de la garde partagée est rarement privilégiée au départ. Lorsqu'elle est retenue, c'est toujours le résultat de modifications apportées à la première entente. Il faut dire que la garde partagée n'est pas encore la suggestion première faite dans le milieu de la justice, et les ententes à l'amiable ne semblent pas naturellement orientées en ce sens.

Bien sur le coup, on ne connaissait pas ça la garde partagée, là tsé [...] On ne voulait pas aller voir d'avocat, rien, non plus. Tsé, on s'entendait quand même assez bien pour ça. Faqu'on avait dit une fin de semaine sur deux. Mais [...] il m'a rappelé, peut-être... je dirais un an après ou... tsé, pour me dire : "Ce serait peut-être le fun une semaine, une semaine l'autre." **JASMINE**

Afin de rendre officiel le partage des responsabilités parentales, la plupart des participantes disent s'être dirigées directement vers le système juridique. Les unes semblent utiliser le jugement de cour de manière restrictive et l'interpréter sans aucune flexibilité.

C'est parce que ça fait rien qu'un an que j'ai mon jugement. Puis il y a des choses des fois dans les jugements qui ne sont pas très claires. C'est marqué que monsieur a droit à une semaine de vacances pendant la période estivale. C'est quand ça la période estivale? C'est dur à déterminer [...] Sauf que moi, j'ai trouvé ma mère inconsciente chez elle [...] Puis pendant 15 jours, 13 jours de temps, il a fallu que je laisse Marie-Michèle chez son père [...] Je l'ai considéré

comme la vacance estivale. Il l'a eue 15 jours. Mais lui, ce n'était pas ça. Il n'a pas eu de vacances avec. **LORRAINE**

Alors que ce jugement n'est, pour d'autres, que la sanction d'une entente déjà prise à l'amiable avec leur ex-conjoint et sur laquelle s'appuieront les futures décisions parentales communes.

C'est sûr que là, ce n'est pas passé encore en cour. Faque comme je dis, on s'entend à l'amiable, parce qu'on n'attendra pas que le papier de la cour arrive [...] Tsé? Faut pas venir au bout de la folie non plus, faut être logique. **ANGELA**

Rares sont les participantes qui disent avoir opté, avec leur ex-conjoint, pour la médiation. Peu d'entre elles connaissaient l'existence de cette ressource, la majorité croyant que l'entente à l'amiable, non formelle, était la seule alternative à une procédure juridique. Certaines cependant mentionnent avoir choisi la médiation parce qu'elles apprécient le caractère « à l'amiable » de la démarche.

Tu peux le faire à l'amiable. Tu peux avoir ta convention. Comme moi j'ai ma convention. Il faut qu'il la voit dix fois par mois. Mais s'il la voit vingt fois, pas de problème. C'est ça, il faut que la mère soit plus flexible et ne pas dire : "Bien là, ce n'est pas ta fin de semaine ou ce n'est pas ta journée." Tu ne punis pas l'enfant. C'est ce que je me dis. **ROXANNE**

### *Surveiller et gérer l'accès du père à l'enfant*

Plusieurs participantes considèrent qu'il est de leur devoir de surveiller le comportement du père et d'évaluer la qualité de la relation qu'il développe avec l'enfant pour être en mesure de savoir s'il « mérite » vraiment de partager des moments avec l'enfant<sup>11</sup>. La majorité disent avoir établi des règles avec leur ex-conjoint au sujet de l'accès à l'enfant, selon un mode de communication empreint de souplesse et de fermeté, privilégiant des commentaires suggestifs, un comportement incitatif, etc.

... j'ai mis des conditions. J'ai dit : "Regarde, si tu viens la chercher, bien là c'est pas pour refaire ce que tu as fait puis de ne pas venir la voir pendant deux mois. Parce que veux, veux pas, la petite..." [...] fallait que ce soit stable. **ARIANE**

Toutefois, si le comportement paternel n'est pas à leur convenance, plusieurs mères disent freiner l'accès du père à l'enfant. Sans pour autant l'exclure, de fait, elles exercent des pressions pour que le père demeure dans la vie de l'enfant, selon un engagement normé à leur manière.

Il a compris qu'il ne pouvait pas gagner avec moi. [...] "Demande-moi-en pas plus, je ne t'en donnerai pas plus. Je vais t'en enlever! [...] Regarde, ça ne marchera pas avec moi Charles [...] Si tu me demandes un pouce, je ne te donnerai pas trois pieds! Je vais t'enlever un demi-pouce." Bien là, il a compris qu'il ne fallait plus qu'il joue là-dessus. **LORRAINE**

Mais je n'étais pas non plus pour lui donner tout cuit dans la bouche là, tsé, parce que je me dis : "Plus qu'il va rusher un peu pour l'avoir, comme ça il va faire attention." **CELINE**

<sup>11</sup> Se référer au point précédent : 4.1.2

Enfin, de rares participantes, parmi celles qui rapportent avoir vécu de la violence conjugale, disent n'exercer aucune surveillance ni aucun contrôle sur les interactions entre le père et l'enfant, laissant au père le libre accès à l'enfant. Plus rares sont celles qui, comme Scarlett, vont jusqu'à fermer les yeux sur ce qui se passe lorsque l'enfant est chez son père, ou prendre leur distance par rapport à ce qui pourrait survenir.

Je préfère comme ne pas savoir, parce que savoir ce qu'il fait ou ce qu'il ne fait, à mon avis ça me retournerait trop, puis ça me contrarierait trop. Je préfère pas. *[rire]* **THAÏS**

Elle dit que son père elle ne l'aime pas puis qu'il est méchant avec elle [...] Bien, il la serre par le bras, il la tire ou [...] quand il la dispute ou bien qu'il n'est pas content. Je sais pas [...] Je suis pas là quand il l'a. C'est sa journée à lui, je n'ai pas d'affaire à me mêler de ça là. [...] Je me dis s'ils ont de quoi à régler, ils le régleront quand Sissie sera plus vieille. Tsé, c'est pas à moi à m'interposer là-dedans. Il s'organisera avec ce qu'il lui a fait là [...] Ils se chicaneront l'un et l'autre puis ils se reprocheront des affaires, c'est toute. Je m'en mêle pas. Même des fois Sissie venait chialer : "Ah papa me fait ci, papa me fait ça! Dis y ça, dis y." "Règle ça avec lui. Pas avec moi. Moi je ne peux pas rien faire pour toi là." La chicane va pogner si je m'en mêle. Puis c'est toujours de ma faute, faque... *[silence]* **SCARLETT**

L'attitude de ces quelques mères, qui pourrait être qualifiée de négligente, semble être motivée par la volonté d'éviter toute occasion de conflit avec leur ex-conjoint qu'elles craignent encore ou encore par la priorité qu'elles accordent aux avantages qu'elles retirent de la présence du père dans leur vie.

### ***B. Adopter peu à peu une attitude d'ouverture***

Alors qu'elles étaient moins enclines, au départ, à faire de la place au père, les mères lui font peu à peu confiance à mesure qu'elles lui reconnaissent des compétences parentales. En dépit des difficultés éprouvées par certaines, les mères interrogées jugent important de maintenir l'engagement paternel et veulent le favoriser.

#### *Se montrer plus sensible au père*

Elles se montrent, pour la plupart, plus ouvertes à l'engagement du père et leur discours témoigne d'une plus grande sensibilité à leur égard.

Au lieu de dire : "Bien regarde, on a marqué une fin de semaine sur deux ou pas droit de visite", j'ai dit : "Regarde, qu'est qu'on fait? Veux-tu avoir les journées... Il y a tu des journées que t'aimerais l'avoir, tsé?" Puis là, lui, il arrivait à Québec, il était chauffeur de van, faqu'il arrivait à Québec le jeudi. Bien il dit : "Regarde, quand je vais arriver à Québec, je vais la prendre jusqu'au dimanche." Faque là on a marqué ça sur papier. Puis juste, mettons, on dirait que le fait d'avoir ça sur papier puis d'avoir des responsabilités, de dire : "J'ai ma fille du jeudi au dimanche" [...] Quand on a parlé de garde partagée, on était comme content, tsé. Tsé, il a comme eu une importance avec sa fille. Faque là il a comme... Il a commencé à être plus... plus responsable un peu là. **ARIANE**

### *Tenter de réduire les obstacles à l'implication du père*

Des participantes disent avoir recherché des solutions aux contraintes extérieures (logement, argent, etc.) susceptibles de nuire à l'implication de leur ex-conjoint.

Il restait juste en chambre et puis... [*hésitation*] Comment est-ce qu'il me disait ça? "Ouais, je ne peux pas prendre la petite. Je peux-tu aller la voir chez vous?" J'ai même pris une entente avec l'aide sociale, dire : "Il va être ici du vendredi au dimanche pour pouvoir voir la petite, parce qu'il n'avait pas de logement adéquat, il n'avait pas d'argent, il n'avait rien pour la prendre." **JOLIANE**

D'autres, lorsqu'elles constatent la qualité de leur relation avec l'ex-conjoint et l'ampleur des dépenses en frais d'avocat assumées par ce dernier, se mettent à regretter d'avoir choisi la voie juridique. La médiation apparaît comme une ressource accessible et appropriée aux parents qui, après l'essai d'une première entente, désirent réviser le partage des responsabilités et l'officialiser.

La médiation, c'était correct. C'est ça, on s'est bien entendu là [...] Puis là récemment, début mars, il est allé rester chez sa mère pour un mois pour se replacer un peu, faque là on a décidé... Puis aussi j'avais de la misère avec son implication, il venait moins souvent, il venait en retard, ou il annulait [...] Faque là... [*hésitation*] On est retourné en médiation encore pour se... comme pour se reprendre en main, là. **FIONA**

### **C. *Participer à la construction d'une complicité parentale avec le père***

La plupart des participantes disent encourager l'instauration d'une complicité parentale avec leur ex-conjoint y compris certaines qui rapportent avoir vécu de la violence ou de l'insécurité avant la rupture. Plusieurs croient que la qualité de la relation entre les parents contribue au bien-être de l'enfant après la séparation. Pour certaines, la complicité entre les parents s'exprime à travers des gestes d'entraide, voire d'amitié, empreints de souplesse, de respect et de confiance.

Oui, on s'entend bien, puis Antoine voit qu'on a une bonne complicité ensemble. Il aime ça quand on est les deux ensemble, là, Antoine il vient là, puis là il est content. Puis là des fois il veut qu'on se fasse des colles [...] Faque là on se sert les trois dans nos bras. [*rire*] Oui, il aime ça au boutte. [*rire*] Puis c'est ça, c'est spécial [...] Tsé, on est capable de faire la part des choses, on est capable de s'entendre, je pense, quand même assez, là. **FIONA**

C'est de faire une équipe, se compléter, tsé. Moi sur certaines choses je suis comme ça, lui certaines choses il est comme ça, mais ensemble, tsé, ça fait un équilibre. **MARIE-PHILIPPE**

Sur quelles bases se construit cette alliance parentale après la rupture ? Les mères sont très volubiles à ce sujet ; quatre principales conditions de succès émergent de leur discours: communiquer entre parents; partager des valeurs sur la façon d'élever les enfants; privilégier une réciprocité dans la circulation des biens concernant l'enfant ; et établir les limites entre ce qui appartient au domaine conjugal de ce qui relève du domaine parental.

### *Communiquer entre parents*

Plusieurs mères disent reconnaître l'importance de la communication entre les ex-conjoints. Encore une fois, si cette communication peut être enrichissante pour les parents eux-mêmes, c'est, d'après les mères, surtout pour les enfants qu'elle doit être maintenue. Elle est perçue comme un moyen de faire le suivi en ce qui concerne l'enfant, un moyen également d'assurer son bien-être.

Quand tu regardes la communication, si elle manque là entre le parent puis l'éducateur de garderie, ça fait toute une différence. Puis je me dis que s'il n'y en a pas entre les deux parents non plus, ça fait toute une différence. Si lui est pour l'avoir toute une fin de semaine, oui je veux savoir à quelle heure elle s'est couchée, puis si ça bien été, puis si elle fait des bonnes siestes. **CÉLINE**

Si elles ne ressentent pas toutes le besoin d'une communication approfondie et personnelle avec l'autre parent, plusieurs mères se félicitent toutefois de la capacité qu'elles ont de parler avec leur ex-conjoint.

On n'a pas honte de dire nos faiblesses qui nous sont arrivées dans la semaine ou notre victoire. **MÉLISSA**

Je marche là, puis là il est sur le coin. On se rend jusqu'à lui, puis là je lui donne son sac à lunch, puis il continue avec elle [...] Des fois on ne se parle pas. Tsé, on n'est pas obligé de se parler. Mais quand on a quelque chose qui concerne Marie-Michèle là, bien on essaie de se parler. Tsé, pour elle. **LORRAINE**

Quelques participantes décrivent le système qu'elles ont développé pour assurer une bonne communication avec le père. Dans ces familles, malgré le dédoublement des foyers, les informations circulent comme s'il n'y avait qu'un milieu de vie pour l'enfant. Cette communication permet, semble-t-il, de recréer l'atmosphère de la famille unie. Téléphones cellulaires ou téléavertisseurs, destinés aux échanges concernant l'enfant, sont deux moyens très prisés. C'est la façon que trouvent des parents pour se rendre entièrement disponibles à l'autre pour les besoins de l'enfant.

Comme un moment donné je pars avec elle n'importe où, je vais lui dire. Il a son cellulaire, j'ai mon paget. On est toujours capable de se rejoindre. **ROXANNE**

Le type de communication adopté par les conjoints semble être un bon indicateur de leur complicité, de leur coparentalité positive. Les échanges verbaux directs, bien qu'ils puissent être uniquement orientés sur l'enfant, favorisent sans contredit une plus grande proximité.

On parle beaucoup. Des fois il reste à peu près une demi-heure, une heure ici. On parle de toute sorte d'affaires. Par exemple, il me conte la journée que Laurence a passée, parce que c'est lui qui est allé la chercher. **ROXANNE**

Dans les cas de relations plus difficiles ou tendues, cette proximité ne peut être soutenue; elle est alors remplacée par la présence d'intermédiaires (amis, DPJ, Maison de la famille) ou par l'utilisation d'autres moyens : carnet de compte-rendu, lettre enregistrée pour faire des demandes spécifiques en lien avec la « garde de l'enfant », etc.

La seule chose qui se promène, c'est son carnet où on met des notes, bien plus maintenant là, mais à l'époque où on pouvait plus se parler, on se notait ça sur le cahier. **THAÏS**

### *Partager des valeurs sur la façon d'élever les enfants*

Les mères qui ont établi une bonne communication avec le père disent le percevoir comme un partenaire, quelqu'un avec qui partager les valeurs que l'on désire transmettre, quelqu'un qui soutient la démarche éducative et qui, au besoin, propose des correctifs.

La seule entente qu'on s'était donnée, c'était d'y faire avoir des jouets éducatifs, que c'était important. Tsé? [*silence*] C'est ça. **SCARLETT**

On n'est pas mal pareils, pas mal égaux. Si c'est moi qui fais de quoi de pas correct, il va me dire : " Aïe ! j'ai fait telle affaire. Anaïs, ça a marché." On se donne des trucs. [...] On n'a pas honte de dire, moi je n'ai pas honte de dire : "Regarde, il m'a fait baver cette semaine, mon fils ou ma fille. Peux-tu m'aider? As-tu un service à me rendre? Si elle te fait la même affaire [...]" Puis lui aussi : "Anaïs m'a fait telle affaire, ou Sacha, regarde, fais donc la même affaire." Faqu'on est complice. **MÉLISSA**

### *Privilégier la circulation des biens concernant l'enfant*

Certaines mères décrivent comment les biens, l'argent et même les conseils circulent entre les deux parents sous un mode de réciprocité.

Oui. Bien moi j'ai le chèque du bien-être et je lui en donne [...] Quand je n'en ai plus, il m'aide avec ce qu'il a [...] on a le chèque ensemble [...] Donc je lui donne, admettons, un montant, puis moi je paie mes affaires. Puis quand je n'en ai plus, je lui demande et il va m'en donner. **MANON**

C'est sûr qu'il ne paye pas autant que moi, mais en tout cas [...] Moi je me dis : "Regarde, j'aime autant mieux qu'il s'en occupe, qu'il la voit, puis que ça aille bien, que ça." [...] l'argent pour moi, ça passe plus après. **ARIANE**

Quelques participantes, parmi celles qui relatent avoir vécu des expériences de violence ou d'insécurité au sein du couple, disent que l'échange avec le père de l'enfant, loin d'être circulaire, se développe plutôt sous la forme d'un échange marchand, du style : *Je te donne accès à l'enfant et tu me donnes des services, de l'argent, des faveurs sexuelles*. Dans ces cas, l'autonomie financière semble permettre à la mère non seulement de ne pas demander d'aide de l'ex-conjoint, mais encore

de ne pas lui donner accès à l'enfant. L'enfant devient alors la monnaie d'échange du parent gardien, le plus souvent la mère.

Non. *[silence]* C'est toute moi qui paye ça toute seule. Je vais payer le parc, je vais payer l'inscription de l'école [...] S'il paye, bien il faut qu'il parle. Mais moi il ne payera pas, parce que je ne veux pas qu'il parle. *[rire]* Tsé? **LORRAINE**  
 Bien peut-être là mais j'aime mieux ne pas trop lui en demander là, pour pas qu'il se sente trop important. **KIM**

### *Établir les limites entre les domaines conjugal et le parental*

Pour conserver une bonne relation avec leur ex-conjoint, des mères insistent enfin sur la nécessité de distinguer les sphères conjugale et parentale, ce qui, selon elles, permet d'éviter les conflits et de garder une saine distance.

Tsé, des fois, quand il est là, il peut m'appeler 3-4 fois dans la soirée [...] Mais c'est sûr qu'il s'ennuie, mais avec le temps, il s'est habitué [...] Tsé, parce que je n'ai pas de vie intime avec d'autres personnes ou quoi que ce soit, mais tsé [...] parce que si un jour je rencontre quelqu'un puis... [...] Tsé, s'il arrive puis je suis avec mon chum, mon nouveau chum, puis on est train de souper, bien tout de suite au départ, tsé, il faut que tu m'appelles. Des fois ça peut arriver la semaine aussi qu'il vient coucher, tsé. **MARIE-PHILIPPE**

*[hésitation]* Bien je pense que si tu fais tes affaires, fait ses affaires puis de se mettre en complices. D'arrêter de mener dans les chaudrons de l'autre. **MÉLISSA**

Distinguer la relation conjugale de la relation parentale, c'est pour plusieurs mères accepter que l'homme qu'elles n'aiment plus, (pour certaines, qu'elles ont craint) et dont elles sont séparées puisse néanmoins être un « bon » père.

Faque je me dis qu'elle va toujours être en contact avec lui, je vais être là pour l'appuyer dans ce qu'elle va faire, la surveiller aussi dans ce qui va se passer, puis l'appuyer. Puis elle va se faire une idée elle-même aussi. Puis j'aimerais ça qu'elle se fasse une bonne idée de son père. Elle n'aura pas la même idée que moi j'avais de lui, que lui c'était mon chum là. Tsé? Lui, ça va être son père là. **CÉLINE**

Tsé, je veux dire, c'est pas parce qu'il est comme ça avec moi, tsé, qu'il va l'être nécessairement avec Thomas. C'est sûr que s'il fait de quoi à Thomas un jour, c'est définitif, je veux dire, il ne me reverra plus jamais, ni Thomas là. Mais tsé, je lui laisse la chance du débutant là. Il s'est planté avec moi, mais ça veut pas dire qu'il va se planter avec Thomas. Tsé, ça peut être le meilleur père du monde. **EMY**

### **4.2.2 Dans la relation quotidienne de la mère avec l'enfant**

Les mères décrivent également les gestes qu'elles posent en présence de l'enfant en vue d'encourager l'implication du père, quelque soit les expériences relatées avec leur ex-conjoint.

Plusieurs disent véhiculer à l'enfant une image positive, et non négative, du père. Elles disent aussi évoquer sa présence au quotidien, elles se montrent ouvertes à ce que l'enfant parle de son père et elles le soutiennent dans l'attente du père ou dans le changement de résidence.

### *Véhiculer une image positive du père*

Des mères disent s'appliquer à ne pas véhiculer une image négative du père devant l'enfant, ni par leur attitude générale, ni par leurs propos. Au risque même, pour certaines, d'enjoliver la réalité.

C'est sûr qu'elle, la relation avec son père, c'est beau là, tsé, je lui mets toujours ça beau : "Ton papa il travaille beaucoup. Il reste loin, mais il t'aime beaucoup, il pense à toi tout le temps. Quand tu le vois, tu joues avec, il est content." **CELINE**

Je ne veux pas que l'image que les enfants ont de leur père change par rapport à ce que nous autres on a vécu, tsé. Je veux dire que ça va rester, que ça va être leur père. **MARIE-PHILIPPE**

### *Évoquer la présence du père*

Des mères disent avoir remis à l'enfant une photo de son père afin qu'il maintienne un lien quotidien, du moins visuel, avec celui-ci. Il s'agit pour elles d'un moyen de faire exister le père pour l'enfant, de le garder présent, quel que soit le mode de garde.

Tsé, il sait que papa n'est pas là, mais papa est à quelque part. Puis là il a une photo, je lui ai mis une photo de David dans sa chambre, puis là des fois il y va puis il va lui dire quelque chose [...] "Regarde papa, telle affaire." Puis là je lui donne un biscuit : "Regarde papa, un biscuit." Puis c'est important, c'est comme si c'était lui. [rire] [...] Puis c'est ça. Ça, ça lui donne l'occasion d'en parler, puis, tsé, il sait qu'il existe, puis c'est important. **FIONA**

### *Se montrer ouverte à entendre parler du père*

Lorsque la mère propose et fournit une photo, le jeune enfant comprend par ailleurs qu'il a le droit d'exprimer ses sentiments envers son père ou encore son ennui.

J'ai dit : "Veux-tu une photo de papa? Si tu t'ennuies beaucoup, beaucoup de papa, maman va te mettre une photo juste au-dessus de ton lit." Elle a dit : "Ah oui? Bon, bien ok." Puis le soir elle regarde papa : "Bonne nuit papa!" Tsé? Au moins elle a la photo de son père pour que... Parce que moi je ne l'empêcherai pas de voir ou de parler de son père si elle a envie d'en parler. **JOLIANE**

Plusieurs participantes disent ne pas vouloir que l'enfant se sente abandonné par son père, ni jugé par sa mère parce qu'il aime son père. Pour elles, le père de l'enfant reste un membre de la famille : on ne le cache pas, on ne le tait pas, on ne l'ignore pas. Les mères se montrent ouvertes à entendre parler du père lorsque leur tout-petit en ressent le besoin.

### *Soutenir l'enfant dans l'attente du père*

Des mères disent avoir élaboré un système d'attente positive du changement de résidence. Dans ces cas, la mère décrit à l'enfant ce qui se passera lorsqu'il sera chez son père, lui annonce clairement le moment où il reviendra chez elle, compte avec lui les « dodos » chez le père, le rassure s'il a des appréhensions, etc. De cette façon elle veut susciter chez l'enfant le désir, voire la hâte, de voir le père, tout en le rassurant devant les changements.

Si je lui dis : "Bien là on va regarder le calendrier, puis là on fait des dodos [...] Là on va faire ça, ça, ça dans la journée, puis après ça on va souper. Papa va venir te chercher puis là tu vas aller faire dodo avec papa, puis le lendemain, bien papa va jouer avec toi, il va faire plein de choses. Puis là tu vas faire encore dodo chez papa. Deux dodos avec papa. Puis après ces deux dodos-là, bien papa il va venir te porter en auto, puis là tu vas venir trouver maman. Puis là maman va t'attendre." **CÉLINE**

### **4.2.3 À travers les liens avec l'entourage**

Parmi les mères interrogées, plusieurs disent avoir fait part à leur entourage de la place qu'elles voulaient accorder au père malgré la rupture conjugale. Certaines ont dû défendre leur position, d'autres ont établi des règles dans leur entourage pour préserver une image positive du père; quelques participantes ont demandé à leur ex-belle-mère d'intercéder auprès de son fils, et enfin certaines tiennent à ce que l'enfant, malgré la rupture conjugale, conserve des liens étroits avec sa famille paternelle.

#### *Défendre son choix quant à la place qu'elle accorde au père*

Parmi les mères interrogées, celles qui tiennent malgré tout à laisser au père sa part de responsabilités parentales envers leur enfant, mentionnent avoir dû affronter les jugements de leur entourage et décevoir certaines personnes. Les proches de plusieurs d'entre elles auraient commenté, le plus souvent défavorablement, leur choix de laisser une place au père auprès de l'enfant après la rupture.

Bien ma famille... Tu vois, comme là y avaient peur un moment donné, cet été-là. Je... Je laisse Marie-Michèle à Charles pendant 15 jours de temps parce que je vais voir maman à l'hôpital, puis tout ça. Tsé? Ils ont dit : "Lorraine, t'as pas peur d'avoir des problèmes?" "Tu penses que je vais avoir des problèmes?" J'en n'ai pas de problème. C'est moi qui l'a le gros boutte du bâton. **LORRAINE**

Même beaucoup de monde, ma mère me disait : "Tu ne lui demandes rien, tu ne lui demandes pas d'argent... Moi, il ne verrait pas la petite, nanana." **ARIANE**

### *Préserver une image positive du père dans l'entourage*

Même si leur ex-conjoint, par son comportement au moment de la séparation, a déçu des membres de leur famille ou des amis, des mères disent qu'elles tentent malgré tout de préserver une image positive du père de leur enfant.

Bon. Écoute, un moment donné ma sœur a essayé de parler en mal de Charles devant Marie-Michèle. J'ai dit : "Non. Non. Regarde, je ne veux pas que ce soit comme ça là." Puis un moment donné, ma sœur a dit : "Y est fin ton père hein Marie-Michèle?" Oui, c'est ça, y est fin ton père. Je ne veux pas que ça devienne comme ça. **LORRAINE**

### *Conserver le lien avec la famille paternelle*

Enfin, certaines mères jugent que maintenir la présence du père après la désunion, c'est aussi permettre à l'enfant d'avoir accès à sa famille du côté paternel. Conscientes de l'importance du cercle familial pour l'enfant, elles ne veulent pas l'en priver.

À prime abord, on est fait pour avoir un père puis une mère, tsé. Puis un grand-père, une grand-mère, puis ci puis ça. Tsé, je ne vois pas pourquoi ça changerait. Même si j'ai un conjoint, ça reste que Thomas a besoin de sa famille. Que ce soit une bonne famille ou pas, une famille c'est une famille, tsé. T'en as pas vingt-cinq, là. Faque c'est vraiment important pour là. Tsé, je tiens vraiment à ce qu'il connaisse sa famille. Je pense que ça peut juste être bon pour lui. J'espère. Si je vois que c'est mauvais pour lui, c'est sûr que je vais couper les liens. Ça c'est certain, là. Si je vois que quand il revient de là il est tout le temps tout bouleversé ou des trucs comme ça, bien c'est sûr que je l'enverrai plus là. Mais tsé, je pense que si ça va bien, je vois pas pourquoi je l'empêcherais de les voir. **EMY**

En somme, les mères interrogées sont nombreuses, au début, à se positionner comme la principale responsable de l'enfant, adoptant une vision plutôt traditionnelle des rôles parentaux susceptible de conduire à une mise à l'écart du père, selon Turcotte *et al.*, (2001). Plusieurs en viennent par la suite à encourager une présence plus active du père et même à contribuer avec lui à la construction d'une relation de coopération parentale. Le tableau 6 résume les gestes que les participantes disent avoir posés pour contrôler, freiner ou encourager le maintien de l'engagement paternel de leur ex-conjoint dans la relation qu'elles entretiennent avec lui, comme dans la relation avec l'enfant et à travers les liens avec les proches.

**Tableau 6 – Comment s'exerce l'influence de mères vivant en situation de pauvreté sur le maintien de l'engagement paternel après la rupture**

<p><b>Dans la relation avec l'ex-conjoint, le père de l'enfant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Se positionner comme la principale responsable et la « gardienne » de l'enfant (<i>garde-barrière</i>).</li> <li>Vouloir la garde des enfants</li> <li>Avoir le dernier mot sur les décisions officielles concernant les enfants.</li> <li>Contrôler l'accès du père à l'enfant.</li> <li>Adopter peu à peu une attitude d'ouverture</li> <li>Se montrer plus sensible au père</li> <li>Tenter de réduire les obstacles à l'implication du père</li> <li>Participer à la construction d'une complicité parentale.</li> <li>Communiquer entre parent.</li> <li>Partager des valeurs sur la façon d'élever les enfants.</li> <li>Privilégier la circulation des biens concernant les enfants.</li> <li>Établir les limites entre les domaines conjugal et parental.</li> </ul>
<p><b>Dans la relation quotidienne avec l'enfant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Véhiculer une image positive du père.</li> <li>Évoquer la présence du père.</li> <li>Se montrer ouverte à entendre parler du père.</li> <li>Soutenir l'enfant dans l'attente du père.</li> </ul>
<p><b>À travers les liens avec l'entourage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Défendre son choix quant à la place qu'elle accorde au père.</li> <li>Préserver une image positive du père dans l'entourage.</li> <li>Conserver les liens avec la famille paternelle.</li> </ul>

## TROISIÈME PARTIE

### 5. DISCUSSION DES RÉSULTATS

#### 5.1 LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

##### *Le point de vue de mères*

La position de garde-barrière, le plus souvent adoptée par les mères, inquiète certains chercheurs qui hésiteront à interroger celles-ci sur un sujet qui concerne le père après la rupture. Cette fonction de garde-barrière pourrait, selon Allen et Hawkins (1999) amener les mères à surestimer leur propre implication auprès des enfants pour confirmer leur position de parent principal, alors que les mères plus ouvertes à la collaboration avec le père auraient tendance à adopter une attitude inverse. D'autres considèrent que les mères sont loin d'être les seules participantes à cette fonction de garde-barrière et soutiennent que les deux parents contribuent à la régulation de l'engagement parental, soumis à l'influence mutuelle de leurs interactions (Parke, 2002). Cette perspective rejoint celle de Dudley (1996) qui défend la pertinence de saisir le point de vue des deux parents sur l'engagement paternel après la rupture, phénomène qui, de fait, les concerne tous les deux. De fait, dans le premier volet de l'étude, la parole a été donnée aux pères pauvres restés engagés après la séparation conjugale afin de mieux comprendre ce phénomène à partir de leur point de vue.

##### *Les critères de sélection des informateurs clés*

Les critères de sélection des informateurs clés de l'étude ont certes influencé les résultats. Ainsi, le fait de choisir, parmi les mères séparées, pauvres et exclues du marché du travail, celles qui considèrent leur ex-conjoint comme encore engagé envers leur enfant, crée un biais en faveur de femmes qui, malgré leur marginalité, pouvaient encore être insérées dans un tissu de relations familiales et sociales (Castel, 1994). Les mères invitées à parler du phénomène de l'engagement paternel étaient, en outre, amenées à évaluer l'implication de leur ex-conjoint, à dire si elles le considéraient encore comme engagé envers leur enfant. Loin d'être neutre, ce critère de sélection plaçait du coup les participantes dans un rôle de vigie du comportement du père tout en légitimant leur position. Une sélection établie sur de tels critères a pu amener certaines mères, par dignité ou par désir d'approbation sociale, à surestimer leurs bons coups.

Comparativement aux pères interrogés dans le premier volet de l'étude, la plupart des mères de l'échantillon sont séparées depuis plus récemment, soit deux ans ou moins. Les résultats sont étroitement liés à la période de temps écoulé depuis la rupture (Madden-Derdich, 2000). Il est possible qu'après une si courte période d'adaptation, la rupture suscite encore beaucoup d'émotions;

les risques de conflits et de difficultés sont élevés durant les deux premières années suivant la rupture (Hetherington et Stanley-Hagan, 1986).

Assez homogène en raison des critères de sélection, l'échantillon de participantes présente cependant des différences quant aux modalités de garde des enfants et à l'expérience rapportée de violence familiale. La sélection par l'intermédiaire de nombreux organismes du milieu a pu, quant à elle, conduire à une représentation plus élevée de mères clientes de ressources communautaires. Le contenu des entrevues a révélé des cas contrastants, extrêmes ou contradictoires, ce qui a permis de tester et de renforcer le résultat principal et, partant, d'assurer une certaine protection contre les biais d'échantillonnage (Huberman et Miles, 1991 : 432).

### *Les conditions de l'entrevue*

Les conditions dans lesquelles se déroulait l'entrevue ont également pu interférer sur les résultats. Le fait d'avoir accepté de participer à l'étude peut attester, sinon une volonté, à tout le moins un intérêt de la part des mères à aborder cette question. Par ailleurs, l'offre d'une compensation financière de 20 \$, annoncée au moment de la sélection, a pu constituer un biais. De fait, certaines mères auraient pu être tentées de participer à l'étude pour en retirer un avantage économique plutôt que par désir de faire part de leur expérience. Cependant, peu d'indices laissent croire que la compensation financière ait eu cet effet.

Les participantes ont été informées que les chercheurs étaient liés par la Loi sur la protection de la jeunesse. Ont-elles pu être amenées à taire certains événements ou sentiments ? Nous l'ignorons. Nous constatons toutefois qu'elles ont abordé avec confiance des sujets délicats. De plus, elles étaient informées qu'elles pouvaient en tout temps refuser de répondre à une question ou d'aborder un sujet, et décider d'interrompre l'entrevue. Cela ne s'est produit qu'en de rares occasions. Les conditions des entrevues, loin d'avoir eu comme effet d'en restreindre le contenu, semblent au contraire l'avoir alimenté.

## **5.2 CE QUE NOUS APPRENNENT CES MERES SUR LE PHENOMENE A L'ETUDE**

Toutes les participantes vivent dans une situation économique et sociale précaire. Elles entretiennent, pour la majorité, une vision traditionnelle des rôles parentaux et certaines disent avoir vécu des expériences de violence conjugale. Pourtant la plupart considèrent leur ex-conjoint encore engagé envers leur enfant et rapportent avoir encouragé elles-mêmes le maintien de son implication paternelle. Comment se représentent-elles le père engagé après la rupture ? Quels sont les facteurs qui semblent avoir tout particulièrement orienté leur influence ? Enfin, comment exercent-elles leur influence sur le maintien de l'engagement paternel après la rupture ? Ces questions seront abordées dans les sections suivantes.

### 5.2.1 Comment ces mères se représentent l'engagement paternel après la rupture

Les mères sont très volubiles sur les interactions du père avec l'enfant qui, selon elles, sont des manifestations de son engagement. Elles se préoccupent de la compétence parentale de leur ex-conjoint et de la qualité de sa relation avec l'enfant, domaine de compétences qui leur est traditionnellement confié. Loin de s'en tenir à la seule présence du père après la rupture, plusieurs mères réclament du père engagé qu'il offre à l'enfant une présence de qualité et qui leur procure un soutien.

Elles observent, surveillent et évaluent le comportement du père : l'intérêt qu'il porte à l'enfant, la place qu'il lui donne dans sa vie, la façon dont il interagit avec lui. Les gestes de leur enfant témoignent des émotions que celui-ci ressent au contact de son père. Certaines mères interrogées précisent qu'elles jugent important pour l'enfant de continuer à être en relation avec son père, celui-ci étant plus porté à jouer physiquement avec lui, alors qu'elles se disent peu enclines à le faire. Rappelons que la majorité des enfants concernés sont d'âge préscolaire et la moitié d'entre eux sont âgés de 3ans et moins<sup>12</sup>. Plusieurs participantes considèrent que le père est, à cet égard, complémentaire à la mère. La participation aux jeux de l'enfant étant socialement attribuée au père (Paquette, 2004), il est possible qu'elle soit perçue par la mère comme plus acceptable et moins menaçante pour sa propre relation avec l'enfant après la rupture.

Quelques mères interrogées, le plus souvent celles qui disent avoir été victimes de violence conjugale, expriment un discours contrastant sur l'engagement paternel. Que le père soit présent d'une manière ou d'une autre dans la vie de l'enfant, qu'il fasse les moindres démarches pour s'en rapprocher, il est alors considéré, par ces mères, comme étant engagé. Celles-ci estiment, en effet, que la simple présence du père dans la vie de l'enfant, peu importe la qualité ou la fréquence de cette présence, est déjà comprise comme une façon de prendre ses responsabilités et enfin, comme une certaine forme d'engagement. Cependant, selon Amato et Gilbreth (1999), la seule présence occasionnelle du père ne suffit pas pour l'enfant ; indépendamment du contexte familial, c'est la qualité des interactions du père avec son enfant qui compte davantage que sa simple disponibilité physique pour le bien-être de l'enfant.

Loin d'occulter les autres dimensions de l'engagement paternel — responsabilité et disponibilité — la plupart des mères en reconnaissent l'importance. Cependant, elles en parlent en les orientant plus vers elles, que vers l'enfant. Ainsi, elles présenteront le père engagé comme celui qui, après la rupture, est disponible, responsable et leur apporte un soutien appréciable dans l'exercice de leur rôle de mère. Ceci témoigne du maintien d'une vision traditionnelle des rôles parentaux après la rupture. Mais, il est possible aussi que les mères interrogées aient perçu l'engagement paternel comme un objet plutôt extérieur à leur propre vie et aient eu tendance, comme le proposent Berger et Luckman (1986), à le ramener à elles, donnant leur point de vue à partir du monde qui est à leur portée et sur lequel elles peuvent agir.

Considérant la situation socioéconomique des participantes et celle de leurs ex-conjoints, on aurait pu s'attendre à ce que certaines abordent la dimension de pourvoyeur du père engagé. Quelques

<sup>12</sup> Se référer au profil des enfants : point 3.3.

mères interrogées disent recevoir une pension alimentaire de leur ex-conjoint ou avoir pu compter, tôt après la rupture, sur un appui économique ou matériel de sa part (paiement du loyer, des meubles, etc.)<sup>13</sup>. Quant aux autres, recevaient-elles un appui de leur ex-conjoint ou bénéficiaient-elles d'un soutien « au noir » dont elles n'osaient parler, par dignité ou par crainte d'être dénoncées. De fait, les mères divorcées, lorsqu'elles sont prestataires de l'aide sociale, perdent leurs prestations quand les pères honorent leur obligation alimentaire<sup>14</sup>. Les mères à faibles revenus continuent ainsi après la rupture le plus souvent à vivre sous le seuil de pauvreté (Baker, 1997).

### 5.2.2 Comment se construit et s'exerce l'influence de ces mères sur le maintien de l'engagement paternel après la rupture

Le processus réflexif au terme duquel les participantes ont décidé d'encourager ou de freiner la continuité de l'implication paternelle de leur ex-conjoint correspond à celui décrit par Seery et Crowley (2000). Ce processus qui se déroule dans un contexte social, économique et familial différent se révèle à la fois dynamique et plus complexe. Dans l'évaluation du bien-fondé du maintien de l'engagement paternel après la rupture, la plupart des participantes se débattent avec des facteurs qui, déterminants et parfois, contradictoires, varient et interagissent au cours du processus de rupture. Il s'agit de la valeur qu'elles accordent de façon unanime au lien de l'enfant avec son père biologique, des avantages associés à l'implication du père, de la qualité de la relation avec l'ex-conjoint, pour quelques-unes des expériences de violence conjugale et enfin le passage, pour plusieurs, de la fonction de garde-barrière à une alliance parentale.

#### *Une conviction : la valeur du lien de l'enfant avec son père biologique*

Les participantes semblent être unanimes à l'idée de préserver le lien de leur enfant avec son père biologique, malgré certains événements difficiles. Plus que la valeur attribuée au rôle de père, c'est davantage la valeur accordée à la continuité du lien entre l'enfant et son père biologique qui semble fortement guider la majorité de ces mères dans la décision d'encourager, après la rupture, le maintien de l'engagement paternel. De manière générale, elles sont convaincues que le père n'a pas qu'un rôle de géniteur pour l'enfant. Dans la plupart des cas, elles s'appuient sur la prémisse que le père biologique contribue au bonheur, au bon développement, à l'équilibre de leur tout-petit. Qu'il reflète ou non leur idéal paternel, elles préfèrent l'engagement du père à son absence. La majorité des mères interrogées s'accordent sur le fait que l'enfant ne peut changer de père comme elles changent de partenaire de vie, et d'autre part que le père de leur enfant ne peut être remplacé par un éventuel conjoint. Il est possible de s'interroger sur la pérennité de ce facteur d'influence après la venue d'un nouveau conjoint dans leur vie.

<sup>13</sup> Dans le cadre de l'entrevue, aucune question n'a été posée de façon systématique aux participantes au sujet du soutien financier, reçu ou non, de l'ex-conjoint. Le versement d'une pension alimentaire est en effet plus courant lorsque les enfants vivent avec leur mère, alors qu'il est plus rare lorsqu'ils résident avec leur père ou en garde partagée (Juby *et al.*, 2005).

<sup>14</sup> MESSF Il semble que des changements aient été apportés depuis par le législateur, permettant notamment à une mère d'enfant d'âge préscolaire de conserver, sur le montant total de la pension alimentaire de l'ex-conjoint, une somme de 100,00 \$ qui ne serait pas détruite de la prestation d'assistance-emploi, comme c'était le cas auparavant (communication téléphonique, 30/06/05). GOUV.DU QUÉBEC, *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*, <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php#S-32.001>

Les mères interrogées encouragent, pour la majorité, la continuité du lien entre l'enfant et son père, dans leur relation avec l'enfant. Il s'agit, en l'absence du père, de le faire exister aux yeux de l'enfant, de l'évoquer devant lui, de se montrer ouverte à en entendre parler et enfin de soutenir positivement l'enfant dans l'attente de son père et lors des changements de résidence. Les participantes étendent aussi à leurs proches les règles qu'elles appliquent déjà avec l'enfant. Leurs propos témoignent de leur volonté de sauvegarder, voire, de contrôler l'image du père véhiculée dans leur entourage après la rupture afin d'éviter qu'il soit dénigré. Les gestes qu'elles posent semblent être une façon pour certaines de faire contrepoids aux attentes culturelles de la maternité dans leur environnement. Attentes qui pourraient menacer la position d'ouverture qu'elles ont adoptée envers le père de l'enfant après la rupture. Ainsi, affirmer aux yeux des autres leur position à l'égard de la place du père semble permettre à ces mères de valider leur conduite autant que de se confirmer dans leur nouvelle vision du rôle maternel. Cela rejoint les travaux de Berger et Luckman (1986) selon lesquels l'individu, dans sa réalité quotidienne, non seulement reçoit des images et les interprète à sa manière, mais en même temps communique aux autres sa vision du monde et le sens qu'il donne à sa conduite.

#### *Les avantages liés à la présence du père après la rupture, appréciés par plusieurs*

Plusieurs participantes qui disent encourager la présence du père auprès de l'enfant estiment en retirer des avantages tant sur le plan personnel que dans leur rôle parental. De fait, les bénéfices perçus par la mère de la présence active de l'ex-conjoint après la rupture sont loin d'être négligeables. En effet, malgré une vision traditionnelle des rôles parentaux et une volonté de conserver leurs prérogatives dans le rapport à l'enfant, des mères peuvent, selon Van Egeren (2001), être tentées d'infléchir la barrière contre l'intrusion du père dans leur champ de compétences si elles voient des avantages à encourager sa participation. Les travaux de King et Heard (1999) révèlent par ailleurs que la mère qui se considère satisfaite des arrangements entourant la séparation aurait tendance à adopter une attitude d'ouverture à la négociation, à l'assouplissement des règles et à favoriser le développement de contacts plus chaleureux et plus positifs avec le père. Enfin, selon Buchanan *et al.* (1996) la satisfaction que la mère éprouve dans son rôle parental après la rupture serait un facteur déterminant du soutien qu'elle accordera à l'engagement paternel de son ex-conjoint.

#### *La qualité de la relation avec l'ex-conjoint influence l'intensité de la présence paternelle souhaitée*

La qualité de la relation avec l'ex-conjoint semble être un élément important du processus réflexif des participantes au sujet du maintien ou non de l'engagement paternel. Ce résultat fait écho aux travaux de Madden-Derdich et Leonard (2000) auprès des hommes selon lesquels la qualité de la relation avec l'ex-conjointe est un des facteurs susceptibles de prédire le maintien de leur engagement paternel après la rupture. Par ailleurs, chez les participantes, la qualité de la relation avec l'ex-conjoint semble être associée davantage à l'intensité de la présence paternelle souhaitée après la rupture. Les mères qui se montrent ouvertes à laisser une place active au père de l'enfant et à développer avec lui une complicité disent, pour la plupart, s'entendre avec l'ex-conjoint et ne pas être incommodées par sa présence dans leur vie. En effet, selon McBride et Rane (1998), l'alliance entre les parents, et, plus spécifiquement le fait de partager une vision commune de la façon d'élever

les enfants, permettraient de prédire l'engagement paternel. De même pour les hommes, la qualité de la relation avec l'ex-conjointe et le sentiment d'avoir un certain pouvoir sur les décisions relatives aux activités et au bien-être des enfants seraient des facteurs déterminants du maintien de leur implication paternelle après la séparation (Madden-Derdich et Leonard (2000)).

### *Expériences de violence conjugale et maintien du lien entre l'enfant et son père : un déchirement*

Les mères qui disent avoir vécu des expériences de violence conjugale tiennent, comme la majorité des participantes, à conserver un lien avec l'ex-conjoint après la rupture. Toutefois, elles sont très critiques devant les attitudes du père et sont aussi plus nombreuses à adopter, à son égard, un comportement de contrôle plus marqué et plus serré. Plusieurs hésitent à lui laisser une place dans la vie de l'enfant, craignant ouvrir du même coup la porte à l'ex-conjoint, ce qu'elles veulent éviter à tout prix.

Alors que la majorité des participantes disent vouloir préserver, pour l'enfant, le lien avec son père, quelques mères, parmi celles qui disent avoir vécu des expériences de violence conjugale, relatent avoir eu, dans leur relation avec le père, des attitudes susceptibles d'être défavorables au bien de leur enfant. Ce type de comportement semble incité les unes, par la peur de générer un conflit avec l'ex-conjoint qu'elles craignent encore, les autres, par l'inquiétude de perdre les avantages liés à sa présence. La négligence des enfants est, de fait, fréquemment associée au phénomène de violence conjugale (Lavergne *et al.*, 2003). Enfin, parmi les mères qui rapportent avoir été victimes de violence conjugale, plusieurs se montrent déchirées entre leur conviction de l'importance pour l'enfant de conserver un lien avec son père, la crainte à l'idée de côtoyer l'ex-conjoint et enfin, les avantages associés à sa présence après la rupture.

### *De la fonction de garde-barrière à l'alliance parentale*

La plupart des participantes se considèrent dès le moment de la rupture comme le parent responsable de l'enfant et confèrent à leur ex-conjoint un statut parental secondaire (Dulac, 1993). Peu importe leurs croyances sur l'importance du père pour l'enfant et leur désir que le père s'implique, la majorité des mères interrogées estiment de leur devoir d'avoir le contrôle sur les décisions concernant les enfants après la rupture et sur les contacts qu'ils auront avec le père. Or, nous savons que de telles croyances et attitudes conduisent généralement à décourager les efforts du père à prendre une part plus active auprès des enfants, à réduire sa participation ou à entraîner sa mise à l'écart (Turcotte *et al.*, 2001).

Dès la décision de rompre, toutes les participantes ont décidé de garder l'enfant auprès d'elles, convaincues qu'il est normal qu'elles gèrent la place qu'occupera le père auprès de l'enfant après la rupture, s'inscrivant dans la fonction de garde-barrière. La majorité se campent comme la principale responsable et protectrice de leur enfant, détenant le pouvoir de contrôler et de réguler la place que prendra le père auprès de l'enfant. Les réactions de certains des ex-conjoints dans les premiers moments suivant la rupture, notamment le retrait social, la passivité ou l'agressivité, alimentent les craintes des mères et, du coup, confirment le bien-fondé de leur position. Ainsi, après la rupture elles *gardent la barrière* qui donne accès au domaine de l'enfant, qui est aussi fréquemment le leur.

Dans le discours de plusieurs participantes se dégage toutefois une certaine ambivalence à l'égard de la fonction de garde-barrière. Elles hésitent : elles désirent rester le parent principal de l'enfant et en même temps elles souhaitent et craignent une relation parentale sur la base de la collaboration. Allan et Hawkins (1999 : 202) suggèrent que c'est précisément « l'ambivalence des mères qui sert à faire osciller la barrière du jardin domestique périodiquement en position ouverte ou fermée ».

Les observations qu'elles recueillent dans ce rôle de vigie permettent à plusieurs d'acquérir peu à peu confiance dans la motivation de leur ex-conjoint à s'occuper de l'enfant, comme dans ses habiletés à le faire adéquatement. Ces mères disent alors faire preuve d'ouverture à l'égard du père, tout en restant vigilantes et en conservant « la main sur la barrière ». Si pour certaines mères devenues plus confiantes, le contrôle exercé sur le père s'assouplit, il a tendance à rester très strict chez celles qui disent avoir vécu des expériences de violence conjugale.

Malgré que la majorité des participantes aient adopté d'emblée un comportement de garde-barrière après la rupture, plusieurs perçoivent leur ex-conjoint, au moment de l'entrevue, comme étant un parent motivé et compétent ; certaines souhaitent lui voir prendre une part plus active auprès des enfants. Plusieurs participantes relatent avoir développé une relation parentale positive avec l'ex-conjoint. Alliance qui, selon elles, repose sur une bonne communication entre les parents. Confirmant ainsi les travaux de McHale *et al.* (2002) selon lesquels les modalités de communication établies entre les parents leur permettraient d'assurer une continuité en ce qui concerne les soins, les règles de vie et les responsabilités envers leur enfant et aussi de se soutenir mutuellement. Les mères interrogées ajoutent que le développement d'une relation positive entre les parents après la rupture se fonde également sur le partage d'une vision commune sur la façon d'élever les enfants, sur la circulation des biens concernant l'enfant et enfin sur l'établissement de frontières entre les domaines conjugal et parental.

## 6. CONCLUSION

À travers le point de vue de mères économiquement pauvres, le but de l'étude était de comprendre leur contribution au maintien de l'engagement paternel de leur ex-conjoint. Au terme d'un processus réflexif autant dynamique que complexe, les mères relatent avoir décidé pour la majorité d'encourager le maintien de l'implication paternelle de leur ex-conjoint. Malgré une situation de précarité économique et sociale, et pour certaines des expériences de violence conjugale, malgré une vision plutôt traditionnelle des rôles parentaux, les participantes sont convaincues de l'importance de préserver le lien entre l'enfant et son père après la rupture. Ces résultats exploratoires doivent cependant être situés dans le contexte culturel occidental qui accorde aux femmes le statut d'experte en matière de soins aux enfants et concourt à perpétuer une division sexuée des rôles parentaux.

La majorité des mères interrogées tiennent à ce que leur enfant conserve un lien avec son père après la rupture. Elles attendent du père engagé qu'il soit présent à son enfant après la rupture, et idéalement qu'il lui offre une présence de qualité. Cela rejoint les travaux d'Amato et Gilbreth (1999) qui insistent sur l'importance pour l'enfant d'avoir après la rupture une relation affective de qualité avec son père. Les participantes apprécient également les avantages que leur procure le père qui reste impliqué. Le père engagé, c'est aussi, pour elles, le parent qui les soutient dans leur rôle de mère, soit celui qui est disponible, assume ses responsabilités parentales et leur est complémentaire. Peu d'entre elles ont abordé la dimension du père pourvoyeur, reconnue pourtant comme étant bénéfique à l'enfant (King, 1994). Parmi les raisons pouvant expliquer leur réserve sur ce point, le fait qu'elles soient toutes prestataires d'assistance-emploi, le rôle pourvoyeur étant davantage assumé par l'État. En outre, il est possible que certaines participantes aient minimisé le rôle pourvoyeur du père pour ne pas affecter leurs revenus d'assistance.

La plupart des participantes relatent les gestes qu'elles ont posés, pour maintenir le lien entre le père et l'enfant, à travers la relation avec l'ex-conjoint; gestes qui évoluent et se transforment selon la qualité de la relation. Dès la rupture, toutes les participantes gardent l'enfant avec elles, puis adoptent très tôt la fonction de « garde-barrière ». Elles gèrent la relation du père avec l'enfant et surveillent sa qualité. Pour certaines mères devenues plus confiantes, le contrôle exercé sur le père s'assouplit, alors que chez celles qui disent avoir vécu des expériences de violence conjugale, il a tendance à rester très strict. Dans leur relation avec l'enfant, la majorité disent aussi user de différentes stratégies: évoquer le père, le faire « exister » par des photos, se montrer ouverte à entendre parler de lui et enfin soutenir l'enfant dans l'attente de son père et lors des changements de résidence. Enfin, certaines témoignent de leur volonté de sauvegarder et de contrôler l'image du père véhiculée dans leur famille et leur entourage après la rupture, affirmant du coup la valeur accordée au père de l'enfant.

Ces résultats mettent en lumière combien le phénomène du maintien de l'engagement paternel après la rupture demeure complexe et déchirant pour les mères interrogées qui disent avoir été victimes de violence conjugale. Plusieurs expriment d'ailleurs, à cet égard, un discours contrastant. Pour elles, la simple présence du père dans la vie de l'enfant, peu importe la qualité ou la fréquence de cette présence, est déjà comprise comme une certaine forme d'engagement. Cependant, comme l'indiquent les travaux de Amato et Gilbreth (1999), une telle représentation de l'implication du père

après la rupture serait moins bénéfique à l'enfant que des interactions de qualité. De rares participantes qui rapportent des expériences de violence conjugale relatent avoir eu des comportements négligents envers leur enfant associés à leur relation avec l'ex-conjoint. Ces résultats soulèvent des inquiétudes. Ils invitent à approfondir la compréhension du phénomène de l'engagement paternel en contexte de violence conjugale, encore peu étudié (Sternberg, 1997), et réitèrent l'importance d'intervenir avec vigilance auprès de ces familles dont certaines restent vulnérables après la rupture.

Enfin, l'étude renforce la pertinence d'encourager et de soutenir, après la rupture, la solidarité entre les parents. Plusieurs participantes disent en effet avoir développé avec l'ex-conjoint une alliance parentale pour le bien de leur enfant. Les conditions énoncées sur lesquelles repose une telle alliance sont susceptibles d'inspirer la pratique des intervenants oeuvrant auprès des familles séparées. Des auteurs ajoutent, à cet égard, l'importance de porter une attention particulière aux parents séparés qui ont de jeunes enfants. En effet, les enfants d'âge préscolaire, en pleine période de développement, ont grand besoin d'un encadrement chaleureux et constant de leurs deux parents (McHale *et al.*, 2000). Ils tireront de plus grands bénéfices si leurs parents s'accordent sur les règles de vie, font équipe et leur offrent une présence de qualité, malgré la rupture conjugale et un contexte adverse.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABRIC, J.C. «L'étude expérimentale des représentations sociales», in D. Jodelet (sous la dir. de), *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 187-219.
- AHRONS, C.R., et R.B. MILLER. «The effect of the postdivorce relationship on paternal involvement : A longitudinal analysis », *American Orthopsychiatric Association*, vol. 63, n° 3, 1993, p. 441-450.
- ALLARD, F.L., A. BOURRET, G. TREMBLAY et coll. *Rester engagé envers son enfant après la rupture du couple : Point de vue de pères vivant en contexte de pauvreté*, Beauport, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale, Direction de santé publique, 2004, 83 p.
- ALLEN, S.M., et A.J. HAWKINS. «Maternal gatekeeping : Mother's beliefs and behaviors that inhibit greater father involvement in family work », *Journal of Marriage and the Family*, vol.61, février 1999, p. 199-212.
- AMATO, P.R., et J.G. GILBRETH. « Non resident fathers and children's well-being : A Meta-Analysis », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 61, août 1999, p. 557-573.
- BAKER, M. «Entre le pain et les soins : Les pères et la loi canadienne sur le divorce », *Lien social et politiques*, RIAC, vol. 37, printemps 1997, p. 63-74.
- BARNES, G.G. « Divorce transitions: Identifying risk and promoting resilience for children and their parental relationships », *Journal of Marital and Family Therapy*, vol. 25, n° 4, 1999, p. 425-441.
- BEITEL, A.H., et R.D. PARKE. « Paternal involvement in infancy: The role of maternal and paternal attitudes », *Journal of Family Psychology*, n° 12, 1998, p.268-288.
- BERGER, P., et T. LUCKMAN. *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1986, 285 p.
- BOUCHARD, C. « Le père développeur », in C. Bolté et al. (sous la dir. de), *Sur le terrain des pères. Projets de soutien et de valorisation du rôle paternel*, Montréal, GRAVE, 2001, p. 5-9.
- BUCHANAN, C.M., E. MACCOBY et S.M. DORNBUSCH. *Adolescents after divorce*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1996, 331p.
- BROUSSEAU, M. «Le fonctionnement familial et le modèle Mc Master : Utilité auprès des familles négligentes et à risque », *Intervention*, vol. 115, printemps 2002, p. 104-115.
- CASTEL, R. « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 22, 1994, 15 p.
- COIRO, M.J., et R.E. EMERY. « Do marriage problems affect fathering more than mothering? A quantitative and qualitative review », *Clinical Child and Family Psychology Review*, vol. 1, n° 1, 1998, p. 23-40.
- COLEY, R.L., et J.E. MORRIS. « Comparing father and mother reports of father involvement among low-income minority families », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 64, novembre 2002, p.982-997.
- COLIN, C., F. OUELLET, G. BOYER, et C. MARTIN. *Extrême pauvreté, maternité et santé*, Éditions Saint-Martin, Montréal, 1992, 259 p.
- CROCKENBERG, S., K. LYONS-RUTH et S. DICKSTEIN. « The family context of infant mental health : Infant development in multiple family relationships », in C.H. Zeanah, Jr. (sous la dir. de), *Handbook of Infant Mental Health*, New York, The Guilford Press, 1993, p. 38-55.

- DANDURAND, R.B. « Divorce et monoparentalité », in F. Descarries et C. Corbeil (sous la dir. de), *Espace et temps de la maternité*, éd. Remue-Ménage, Montréal, 2002, p. 266-304.
- DANDURAND, R.B., et L. ST-JEAN. *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 2<sup>e</sup> édition, 1990, 298 p.
- DE LUCCIE, M.F. « Mothers as gatekeepers : A model of maternal mediators of father involvement », *The Journal of Genetic Psychology*; New York, 1995, p. 115-131.
- DUBOWITZ, H., M.M. BLACK, M.A. KERR *et al.* « Fathers and child neglect », *Archives of Pediatrics Adolescent Medicine*, vol. 154, février 2000, p. 135-141.
- DUDLEY, J.R. « Non custodial fathers speak about their parental role », *Family and Conciliation Courts Review*, vol. 34, n° 3, juillet 1996, p. 410-426.
- DULAC, G. *La paternité : Les transformations sociales récentes*, Sainte-Foy, Conseil de la famille, 1993, 93 p.
- DULAC, G. « Rupture d'union et déconstruction du lien père-enfant », *P.R.I.S.M.E.*, vol. 5, n<sup>os</sup> 2-3, été 1995, p. 300-312.
- DULAC, G. « Que nous disent les pères divorcés à propos des transitions familiales ? », in R. Dandurand, P. Lefebvre et J.P. Lamoureux (sous la dir. de), *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000 ?*, Montréal, L'Harmattan, 1998, p. 175-189.
- FURSTENBERG, F.F., S.P. MORGAN et P.D. ALLISON. « Paternal participation and children's well-being after marital dissolution », *American Sociological Review*, vol. 52, octobre 1987, p. 695-701.
- HARRIS, K.M., et J.K. MARMEN. « Poverty, paternal involvement, and adolescent well-being », *Journal of Family Issues*, vol. 17, n° 5, 1996, p. 614-640.
- HETHERINGTON, E.M., et M. STANLEY-HAGAN. « Parenting in divorced and remarried families », in M.H. Bornstein (sous la dir. de), *Handbook of Parenting, Being and Becoming a Parent*, 2<sup>e</sup> édition, Mahwah (New Jersey) et Londres, Lawrence Erlbaum Associates Publishers, 2002, p. 287-315.
- HETHERINGTON, E.M., et M. STANLEY-HAGAN. « The effects of divorce on fathers and their children », in M.E. Lamb, *The Role of the Father in Child Development*, 3<sup>e</sup> édition, New York, John Wiley and Sons, 1997, p. 191-369.
- HETHERINGTON, E.M., et M. STANLEY-HAGAN. « Divorced fathers : Stress, coping, and adjustment », in M.E. Lamb (sous la dir. de), *The Father's Role Applied Perspectives*, New York, Chichester, Brisbane, Toronto et Singapour, John Wiley and Sons, 1986, p. 103-134.
- HEWLETT, B.S. « Culture, history, and sex : Anthropological contributions to conceptualizing father involvement », *Marriage and Family Review*, vol. 29, n<sup>os</sup> 2/3, 2000, p. 59-73.
- HOTTON, T. « La violence conjugale après la séparation », *Juristat*, produit n° 85-220 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, vol. 21, n° 7, 2001.
- HUBERMAN, A.M., et M.B. MILES. *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*, De Boeck Université, 1991, 480 p.
- IHINGER-TALLMAN, M., K. PASLEY et C. BUEHLER. « Developing a middle-range theory of father involvement postdivorce », in W. Marsiglio (sous la dir. de), *Fatherhood, Contemporary Theory, Research, and Social Policy*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1995, p. 57-77.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Le déploiement des programmes de type Naître égaux, Grandir en santé au Québec*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2000, 46 p.

- JOHNSON, C.L. « La réorganisation de la parenté aux États-Unis après le divorce et le remariage », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 24, n° 3, 2000, p. 93-114.
- JOYAL, R., É. LAPIERRE-ADAMCYK, C. LE BOURDAIS et N. MARCIL-GRATTON. *Le rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants après le divorce ou la séparation des parents*, Québec, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2003, 99 p.
- JUBY, J., N. GRATTON-MARCIL et C. LE BOURDAIS. *Quand les parents se séparent : nouveaux résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Rapport de recherche, ministère de la Justice du Canada, 2005 (2004-FCY-6F), disponible sur le Web.
- KAUFMANN, J.C. *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996, 127 p.
- KELLY, J.B. « Children's adjustment in conflicted marriage and divorce : A decade review of research », *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 39, n° 8, août 2000, p. 963-973.
- KING, V., « Nonresident father involvement and child well being : Can dads make a difference? », *Journal of Family Issues*, vol. 15, n° 1, mars 1994, p. 78-96.
- KING, V., et H.E. HEARD. « Non resident Father, Parental Conflict and Mother's Satisfaction », *Journal of Marriage and the Family*, 1999, p. 385-396.
- KRUK, E. *Divorce and Disengagement-Patterns of Fatherhood within and beyond Marriage*, Halifax, Fernwood Publishing, 1993, 138 p.
- LAMB, M.E. « Nonresidential fathers and their children », in Lawrence Earlbaum (sous la dir. de), *Handbook of Father Involvement : Multidisciplinary Perspective*, Manuah, New Jersey, 2002, p. 169-184.
- LAMB, M.E. « Males roles in families "at risk" : The ecology of child maltreatment », *Child Maltreatment*, vol. 6, n° 4, novembre 2001, p. 310-313.
- LAMB, M.E., J.H. PLECK, E.L. CHARNOV et L.A. LEVINE. « A biosocial perspective on paternal behavior and involvement », in J.B. Lancaster, J. Altman, A.S. Rossi et L.R. Sherrod (sous la dir. de), *Parenting across the Lifespan : Biosocial Dimensions*, New York, Aldine de Gruyter, 1987, p. 111-142.
- LAMB M.E., J.H. PLECK et J.A. LEVINE. « Effects of increased paternal involvement on children in two-parents », in R.A. Lewis et R.E. Salt (sous la dir. de), *Men in families*, New York, Wiley, 1986, p. 195-213.
- LANOUE, J., et R. CLOUTIER. « La spécificité du rôle du père auprès de l'enfant », *Centre de recherche sur les services communautaires*, Association des centres jeunesse, Université Laval, 1996, 51 p.
- LAPIERRE-ADAMCYK, É. « Modalités de garde et rôle du tribunal », *Options politiques*, août 2003, p. 58-62, disponible sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.irpp.org/po/archive/aug03/adamcyk.pdf>
- LAVERGNE, C., C. CHAMBERLAND, L. LAPORTE et R. BARALDI. « Violence conjugale : impliquer les pères et aider les mères pour protéger les enfants », *Centre d'excellence pour la protection des enfants, CEPB Informations*, n° 3, 2003, disponible sur le Web : [www.cccw-cepb.ca](http://www.cccw-cepb.ca)
- LEDUC, F. « Le rapport canadien *Pour l'amour des enfants* : autonomie et droits des enfants, groupes de femmes et groupes de pères », *Lien social et politiques*, RIAC, vol. 44, automne 2000, p. 141-154.
- LE GALL, D. *Les récits de la vie : approcher le social par le pratique*, in J.-P. Deslauriers (sous la dir. de), *Les méthodes de la recherche qualitative*, Presses de l'Université du Québec, 1987, p. 35-48.

- MADDEN-DERDICH, D.A., et S.A. LEONARD. « Parental role identity and fathers' involvement in coparental interaction after divorce : Fathers' perspectives », *Family Relations*, vol. 49, n° 3, 2000, p. 311-318.
- MARCIL-GRATTON, N. *Grandir avec maman et papa ? Les trajectoires familiales complexes des enfants canadiens*, Ottawa, Statistique Canada, 1998, (89) – 566 XIF au catalogue. Disponible sur le site Web de Statistique Canada.
- MARCIL-GRATTON, N., et C. LE BOURDAIS. *Garde des enfants, droits de visites et pensions alimentaires : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale sur les enfants et les jeunes*, Montréal, Centre universitaire d'études démographiques, Université de Montréal, INRS, 1999, 38 p.
- MARSIGLIO, W. « Paternal engagement activities with minor children », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 53, novembre 1991, p. 973-986.
- MARSIGLIO, W., P. AMATO, R.D. DAY et M.E. LAMB. « Scholarship on fatherhood in the 1990s and beyond », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 62, novembre 2000b, p. 1173-1191.
- MARSIGLIO, W., R.D. DAY et M.E. LAMB. « Exploring fatherhood diversity : Implications for conceptualizing father involvement », *Marriage and Family Review*, vol. 29, n° 4, 2000, p. 269-293.
- MARSIGLIO, W., et M. COHAN. « Contextualizing father involvement and paternal influence: Sociological and qualitative themes », *Marriage and Family Review*, vol. 29, 2/3, 2000, p. 75-95.
- MESCHKE, L.L., et J.M. PATTERSON. « Resilience as a theoretical basis for substance abuse prevention », *The Journal of Primary Prevention*, vol. 23, n° 4, 2003, p. 483-514.
- MCBRIDE, B., et T.R. RANE. « Parenting alliance as a predictor of father involvement : An exploratory study ». *Family Relations*, vol. 47, 1998, p. 229-236.
- MCHALE, J., I. KHAZAN, P. ERERA *et al.* « Coparenting in Diverse Family Systems », in M.H. Bornstein (sous la dir. de), *Handbook of Parenting, Being and Becoming a Parent*, Lawrence Erlbaum Associates Publishers, Mahwah, New Jersey, Londres, 2<sup>e</sup> édition, vol. 3, 2002, p. 75-107.
- MCHALE, J.P., R. KUERSTEN-HOGAN, A. LAURETTI et J.L. RASMUSSEN. « Parental Reports of Coparenting and Observed Coparenting Behavior During the toddler Period », *Journal of Family Psychology*, vol. 14, n° 2, 2000, p. 220-236.
- PAQUETTE, D. « Le rôle du père dans la capacité du garçon à gérer son agressivité », *Revue de psychoéducation*, vol. 33, n° 1, 2004, p. 61-73.
- PARKE, R.D. « Fathers and Family », in M.H. Bornstein (sous la dir.), *Handbook of parenting, Being and Becoming a Parent*, Lawrence Erlbaum Associates Publishers, Mahwah, New Jersey, Londres, 2<sup>e</sup> édition, vol. 3, 2002, p. 27-74.
- PRUETT, M.K., et K.D. PRUETT. « Fathers, divorce, and their children », *Child and Adolescent Psychiatric Clinics of North America*, vol. 7, n° 2, avril 1998, p. 389-407.
- QUÉNIART, A., et F. FOURNIER. « Les pères "décrocheurs" : Au-delà des apparences et des discours », *Actes du 3<sup>e</sup> Symposium québécois de recherche sur la famille*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996, p. 66-78.
- QUÉNIART, A. « Le désengagement paternel : Un phénomène social aux multiples visages », in H. Dorvil et R. Mayer (sous la dir. de), *Problèmes sociaux. Tome II - Études de cas et interventions sociales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2001, p. 81-100.
- RIOU, D. A., M. RINFRET-RAYNOR, S. CANTIN et coll. *La violence envers les conjointes dans les couples québécois*, 1998, juin 2003, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 158 p. Disponible sur le Web à l'adresse suivante : [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/violence\\_femme98\\_pdf.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/violence_femme98_pdf.htm)

- ROY, K. « Low-income single fathers in an African american community and the requirements of welfare reform », *Journal of family Issues*, vol. 20, n° 4, juillet 1999, p. 432-457.
- SEERY, B.L., et , M.S. CROWLEY. « Women's emotions work in the family : Relationship management and the process of building father-child relationships », *Journal of family Issues*, n° 21, 2000, p. 100-127.
- SKINNER, D.A., et J.K. KOHLER. « Parental rights in diverse family contexts : Current legal Developments », *Family Relations*, vol. 51, n° 4, 2002, p. 293-300.
- STARRELS, M.E. « Gender differences in parent-child relations », *Journal of family Issues*, vol. 15, n° 1, 1994, p. 148-165.
- STEIN, H., P. FONAGY, K.S. FERGUSON et M. WISMAN. « Lives through time : An ideographic approach to the study of resilience », *Bulletin of the Menninger Clinic*, 2000, vol. 64, n° 2, p. 281-305.
- STERNBERG, K. J. « Fathers, the missing parents in research on family violence », in M.E. Lamb (sous la dir. de), *The role of the father in child development*, 3<sup>e</sup> édition, John Wiley & sons. New-York, Brisbane, Toronto, Singapore, 1997, p. 284-397
- TURCOTTE, G. *L'implication paternelle : Déterminants et modèles d'intervention. Les cahiers d'analyse du GRAVE*, Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale, Université du Québec à Montréal, vol. 1, n° 4, 1994, 48 p.
- TURCOTTE, G., D. DUBEAU, C. BOLTE et D. PAQUETTE. « Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants? Une revue des déterminants de l'engagement paternel. » *Revue canadienne de psycho-éducation*, vol. 30, n° 1, 2001, p. 65-91.
- TURNER, S.G. « Resilience and social work practice : three case studies », *Families in Society : The Journal of Contemporary Human Services*, 2001, p. 441-448.
- VAN EGEREN, L.A. « Le rôle du père au sein du partenariat parental », *Santé mentale au Québec*, vol. XXVI, n° 1, 2001, p. 134-159.

### Autres liens informatiques

GROUPE DE RECHERCHE SUR LA VICTIMISATION DES ENFANTS (GRAVE), Équipe ProsPère, engagement paternel :  
<http://www.unites.uqam.ca/grave/prospere/pages/vision.htm>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*,  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php#S-32.001>

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC, *Pensions alimentaires pour enfants – Table de fixation de la contribution alimentaire parentale de base – 2004*, <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/generale/table04.htm>

**ANNEXE : Liste des organismes ayant participé au recrutement<sup>15</sup>**

1. La Bouchée généreuse
2. Parent Unique de Limoilou
3. Société Saint-Vincent-de-Paul Saint-Charles de Limoilou et Sainte-Odile
4. Centre local d'emploi Limoilou, Quartiers Historiques
5. CPE L'Anse-aux-Lièvres
6. Mères et Monde
7. Halte-Garderie du Centre Durocher
8. Le Relais d'espérance
9. Ressource Parent Vanier
10. Ressource Familles L'Évasion St-Pie X
11. Le Maillon St-Pie X
12. Centre Accès-Médiation
13. CLSC Basse-Ville - Limoilou - Vanier (secteur Limoilou)
14. CPE Jardin Bleu
15. CPE La Butte à moineaux
16. CPE Québec Centre
17. CPE L'Essentiel
18. CPE Allô mon ami
19. CPE Roc-Amadour
20. Entraide-Parents
21. Pignon Bleu
22. AutonHommie
23. Centre Jacques-Cartier
24. Resto La Grenouille St-Pie X
25. Maison de la famille de Québec
26. Joujouthèque Basse-Ville
27. Faim sans frontière
28. Communauté Agapè de Québec
29. Carrefour Jeunesse-emploi de la Capitale nationale
30. Centre Action-Travail
31. Groupe Intégration Travail

<sup>15</sup>

Tous n'ont pas pour autant recruté des participantes